



Commission scolaire  
de la Seigneurie-des-Mille-Îles  
Direction du service de l'organisation scolaire



# CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2019-2022

**LA CONSULTATION OFFICIELLE**  
EN VERTU DE LA RÉSOLUTION N° CC-180925-4958



## Tables des matières

Introduction .....	3
Portrait de la CSSMI en formation générale des jeunes .....	4
<b>PRIMAIRE</b> .....	6
<b>Secteur A</b> .....	7
Faits saillants .....	10
<b>Secteur B</b> .....	11
Faits saillants .....	14
<b>Secteur C</b> .....	16
Faits saillants .....	19
<b>Secteur D</b> .....	20
Faits saillants .....	23
<b>Secteur E</b> .....	25
Faits saillants .....	28
<b>Écoles offrant un projet particulier</b> .....	29
Faits saillants .....	31
<b>SECONDAIRE</b> .....	32
<b>Écoles secondaires</b> .....	33
<b>Secteur Ouest</b> .....	36
<b>Secteur Est</b> .....	36
Faits saillants .....	37
<b>ANNEXES</b> .....	38
<b>Loi sur l’instruction publique</b> .....	39
<b>Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022</b> .....	43
<b>Liste des écoles et actes d’établissement 2019-2020</b> .....	52
<b>Démarche de consultation</b> .....	63

## Introduction

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) dessert la population d'un territoire de près de 800 km<sup>2</sup> qui regroupe seize (16) municipalités réparties dans quatre (4) municipalités régionales de comtés sur la couronne nord de Montréal. Selon les données statistiques les plus récentes, la CSSMI se place au 4<sup>e</sup> rang des commissions scolaires les plus grandes du Québec avec un effectif de plus de 36 000 élèves en formation générale des jeunes.

Les commissions scolaires sont tenues, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, d'élaborer une planification d'organisation scolaire qui prend en considération les services éducatifs à dispenser aux élèves, l'utilisation des locaux à sa disposition et la répartition des immeubles.

Le Cadre d'organisation scolaire 2019-2022 se veut un document dressant le portrait démographique actuel et résumant les principaux enjeux quant à l'organisation scolaire des soixante (60) écoles primaires incluant la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord), des douze (12) écoles secondaires et de l'école à mandat régional. Par ailleurs, les impacts de l'évolution de la clientèle peuvent avoir des effets directs sur la population scolaire des adultes en formation générale adulte de même que sur les élèves en formation professionnelle.

La démarche de consultation mise en place à notre commission scolaire débute en janvier de chaque année avec l'analyse des données en matière de clientèle scolaire et l'identification des enjeux prévus selon un plan triennal. Une fois les enjeux validés avec les dernières données en provenance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) publiées au début avril, une rencontre d'information générale ainsi que des rencontres de travail sont planifiées. Les membres du conseil des commissaires et les membres-parents de tous les conseils d'établissement sont invités à participer à cette démarche d'échanges précédant la consultation.

Dans le processus menant à l'adoption du Cadre d'organisation scolaire 2019-2022, aucune piste de solution ou modification d'aire de desserte ne sera soumise à la consultation. Toutefois, les conseils d'établissement tant d'écoles primaires, secondaires que de centres; le comité de parents et le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; les syndicats et associations concernées ainsi que les villes et municipalités de notre territoire seront consultés sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 et la liste des écoles et des actes d'établissements 2019-2020. Une audience publique sera également tenue afin de permettre à la population de faire connaître leur avis.

Finalement, le conseil des commissaires décide des meilleures pistes à mettre en place pour répondre aux besoins des élèves actuels et des cohortes à venir<sup>1</sup>, s'il y a lieu.

---

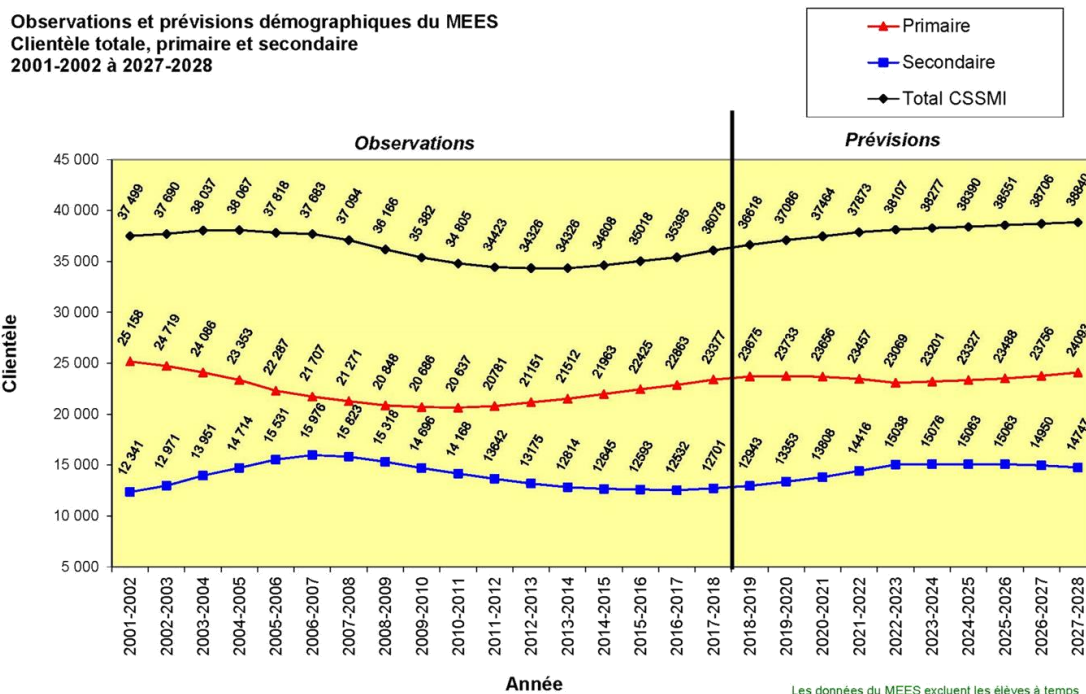
<sup>1</sup> Au terme de la consultation, le conseil des commissaires pourrait ne pas retenir les pistes de solution liées à un enjeu spécifique et maintenir la situation en vigueur avec les conséquences s'y rapportant.

## Portrait de la CSSMI en formation générale des jeunes

En 2018-2019, la CSSMI devrait accueillir environ 36 600 élèves en formation générale des jeunes. Il s'agit d'une augmentation de plus de 500 élèves par rapport à l'effectif scolaire de l'année dernière. Les tendances de clientèle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur démontrent une poursuite de la croissance qui pourrait atteindre 3,4 % entre les années scolaires 2018-2019 et 2021-2022.

Au cours de cette même période, la clientèle du préscolaire et du primaire devrait osciller entre 23 700 et 23 400 élèves. En ce qui a trait au secondaire, la forte hausse se confirmera avec une croissance de 11,4 % entre 2018-2019 et 2021-2022. Ainsi, le nombre d'élèves du secondaire devrait avoisiner les 14 400 individus en 2021-2022.

Les tendances démographiques de la clientèle en formation générale des jeunes regroupent les données du préscolaire et du primaire ainsi que les données du secondaire. Elles sont présentées sous forme graphique ci-dessous :



Source : Prévisions MEES en date du 9 mars 2018

Les données du MEES excluent les élèves à temps partiel et en formation professionnelle.

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
 Date : 15 avril 2018

Quelques faits nouveaux ont été apportés au niveau de l'organisation scolaire pour 2018-2019. D'abord, les élèves de l'école Curé-Paquin déplacés l'an dernier vers les établissements des Jardins-des-Patriotes et Notre-Dame devront poursuivre leur scolarisation dans ces établissements pour une année supplémentaire. En effet, le retard dans les travaux de réhabilitation de l'école Curé-Paquin ne permet pas actuellement le retour des élèves dans leur école de quartier.

Également, à Mirabel, l'ouverture de la Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord est reportée à la rentrée scolaire 2020-2021. Les options de réaménagements des aires de desserte dans ce secteur seront donc analysées dans le prochain cadre d'organisation scolaire.

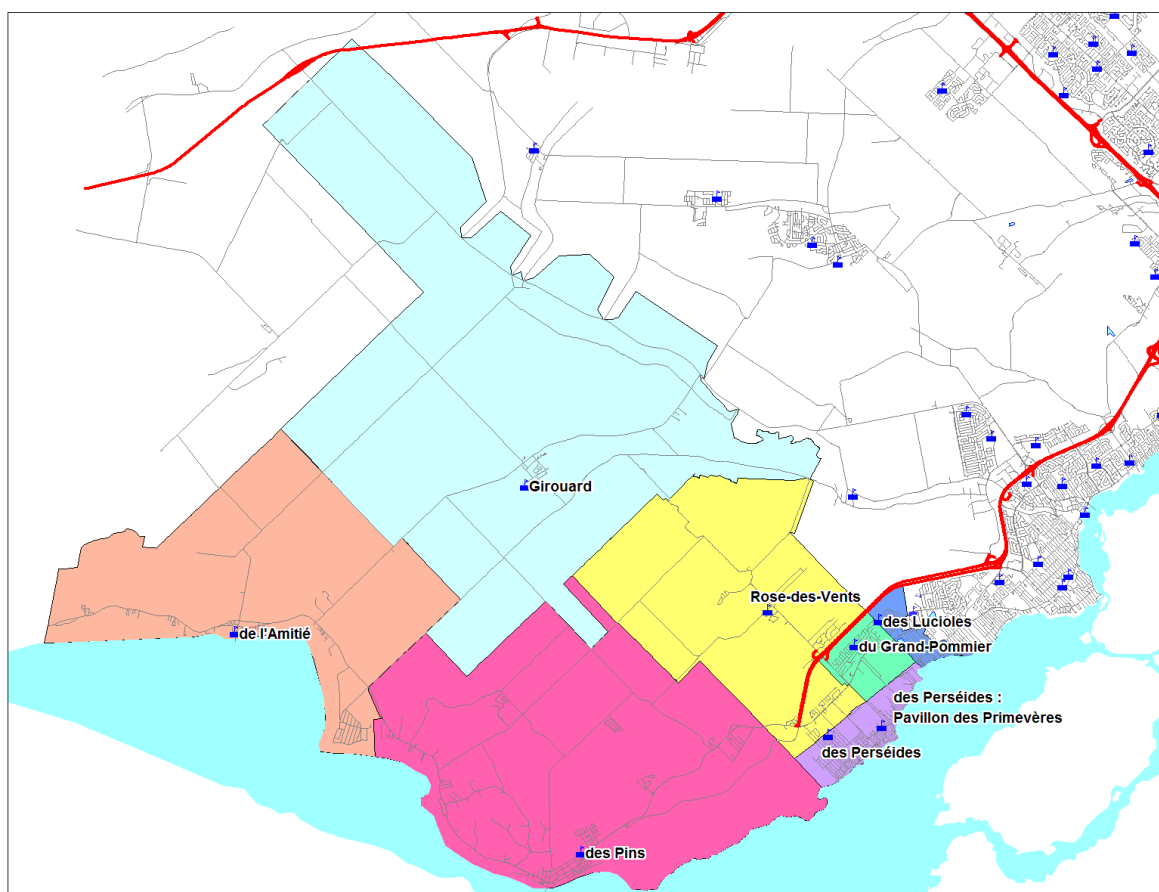
# PRIMAIRE



## Secteur A

Couvrant les municipalités de Mirabel (Saint-Benoît), Oka, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Placide, le secteur A regroupe sept (7) écoles primaires :

- l'école Girouard à Mirabel (Saint-Benoît);
- l'école des Pins à Oka;
- l'école des Perséides et le pavillon des Primevères à Pointe-Calumet;
- les écoles du Grand-Pommier et Rose-des-Vents à Saint-Joseph-du-Lac;
- l'école de l'Amitié à Saint-Placide;
- l'école des Lucioles à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



**Primaire**

**Secteur A - Bilan des tendances CSSMI par école**

Secteur A	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
de l'Amitié	7	7,0	7,0	0,0	7,0	7,0	7,0
des Pins	15	15,0	15,0	2,0	14,0	14,0	15,0
Girouard	9	11,0	10,0	0,0	7,0	7,0	7,0
Rose-des-Vents	13	15,0	14,0	2,0	15,0	16,0	15,0
des Lucioles	15	17,0	19,0	2,0	18,0	18,0	17,0
des Perséides	38	36,0	35,0	2,0	32,0	33,0	34,0
des Perséides	21	19,0	19,0	2,0	18,0	18,0	18,0
pavillon des Primevères	17	17,0	16,0	0,0	14,0	15,0	16,0
du Grand-Pommier	21	21,0	22,0	2,0	16,0	16,0	15,0
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>122,0</b>	<b>122,0</b>	<b>10,0</b>	<b>109,0</b>	<b>111,0</b>	<b>110,0</b>

Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées

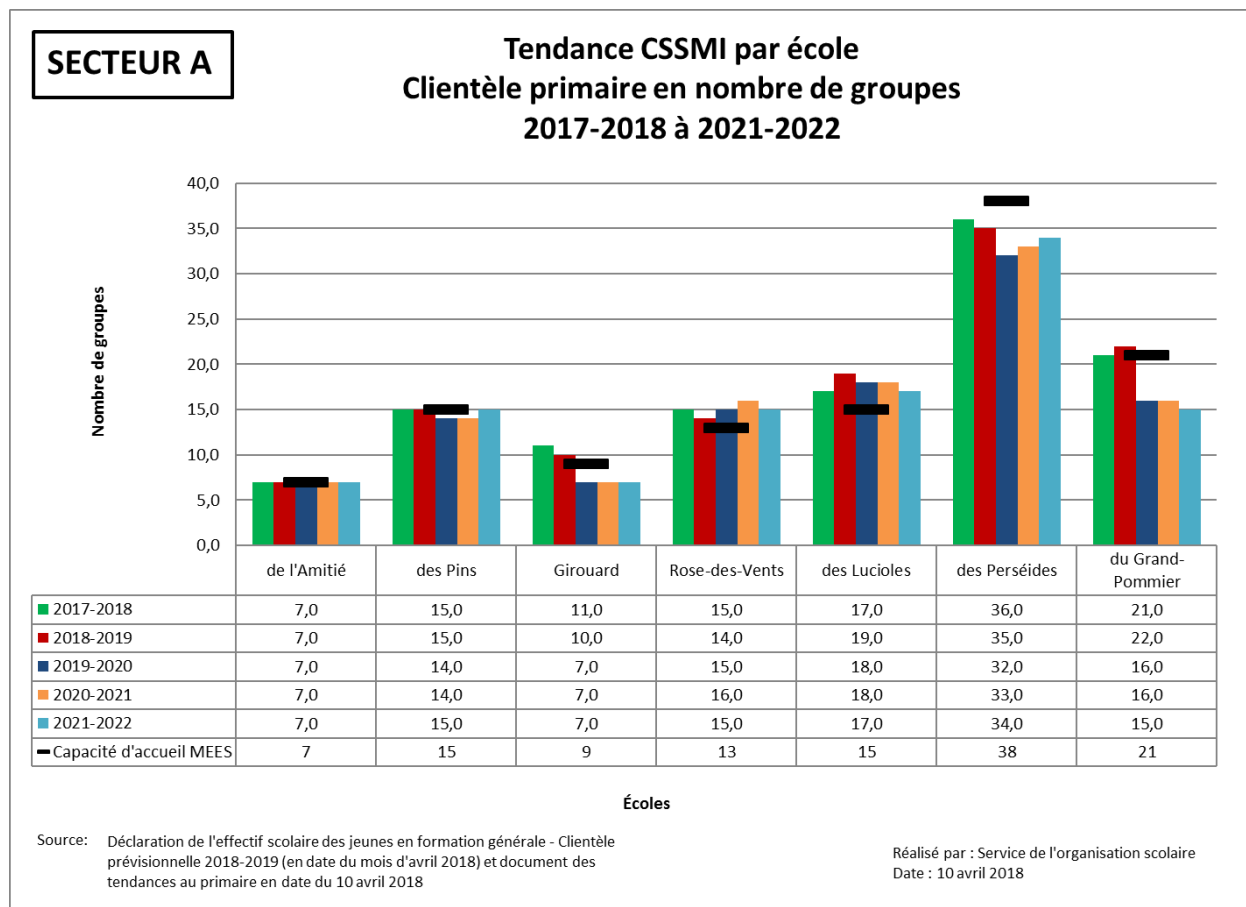
École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018

**Secteur A - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil**

Secteur A	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
de l'Amitié	7	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
des Pins	15	0,0	0,0		-1,0	-1,0	0,0
Girouard	9	2,0	1,0		-2,0	-2,0	-2,0
Rose-des-Vents	13	2,0	1,0		2,0	3,0	2,0
des Lucioles	15	2,0	4,0		3,0	3,0	2,0
des Perséides	38	-2,0	-3,0		-6,0	-5,0	-4,0
des Perséides	21	-2,0	-2,0		-3,0	-3,0	-3,0
pavillon des Primevères	17	0,0	-1,0		-3,0	-2,0	-1,0
du Grand-Pommier	21	0,0	1,0		-5,0	-5,0	-6,0
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>		<b>-9,0</b>	<b>-7,0</b>	<b>-8,0</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissement	Maximisation des locaux	Relocalisation classe spécialisée	Relocalisation préscolaire 5 ans et retour l'année suivante
des Lucioles	X	X	X
Rose-des-Vents	X	X	X

## Faits saillants

Entre 2018-2019 et 2021-2022, la clientèle globale du secteur A devrait demeurer stable aux environs de 111 groupes pour une capacité d'accueil de 118 groupes. Toutefois, les locaux disponibles dans ce secteur devraient permettre d'accueillir des groupes supplémentaires en provenance du secteur B, notamment des écoles des Grands-Vents et Horizon-du-Lac qui connaissent actuellement une croissance de clientèle importante.

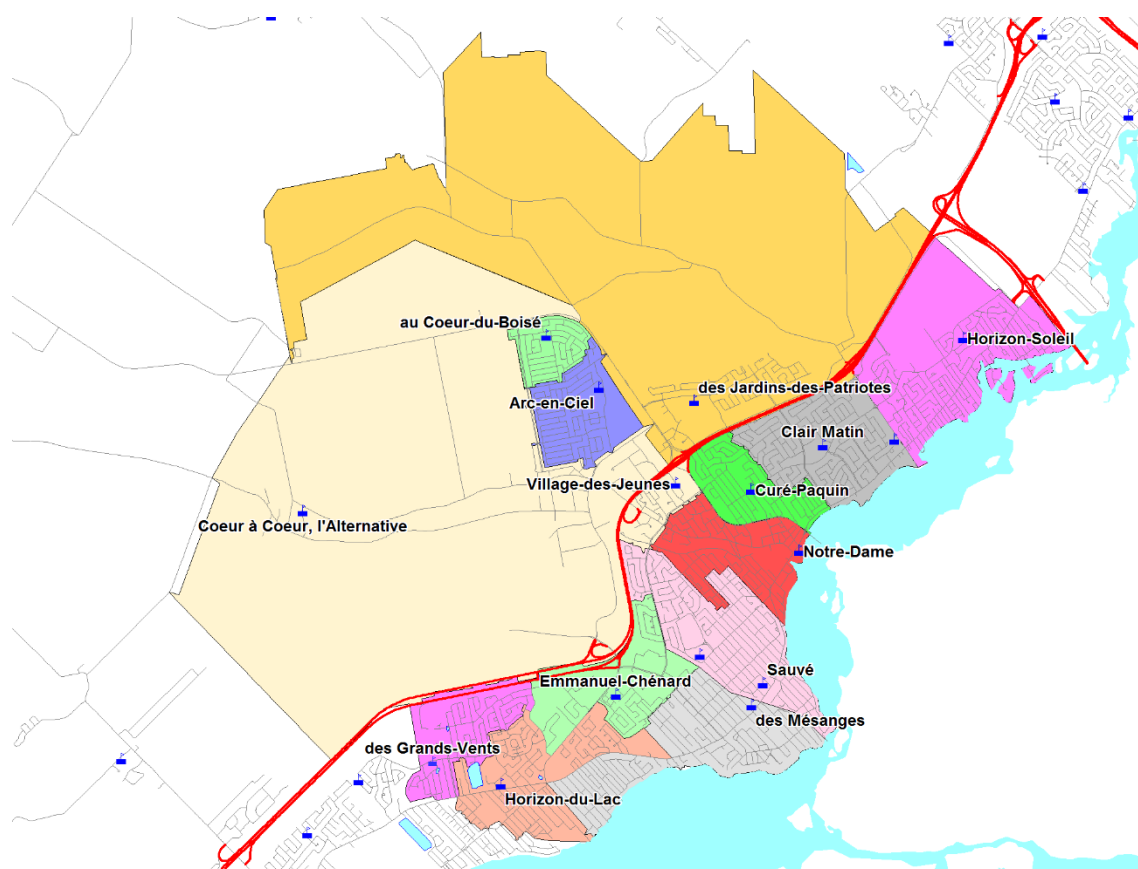
### **ÉCOLES DES LUCIOLES ET ROSE-DES-VENTS**

Le développement du secteur nord-ouest de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac amène une croissance importante de la clientèle de l'école des Lucioles. Actuellement, nous devons maximiser l'utilisation des locaux dans cette école. Si le développement s'accélère, d'autres mesures pourraient être mises de l'avant telles que l'attrition des classes à effectif réduit et le déplacement temporaire du préscolaire 5 ans. Des actions similaires pourraient être utilisées pour l'école Rose-des-Vents à Saint-Joseph-du-Lac qui connaît elle aussi un débordement de clientèle.

## Secteur B

Couvrant les municipalités de Deux-Montagnes, une partie de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Eustache, le secteur B regroupe treize (13) écoles primaires :

- les écoles des Mésanges, Emmanuel-Chénard et Sauvé à Deux-Montagnes;
- les écoles des Grands-Vents et Horizon-du-Lac à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, des Jardins-des-Patriotes, Horizon-Soleil, Notre-Dame et Village-des-Jeunes à Saint-Eustache.



**Primaire**  
**Secteur B - Bilan des tendances CSSMI par école**

Secteur B	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Horizon-du-Lac	21	22,0	22,0	0,0	24,0	25,0	24,0
des Grands-Vents	25	22,0	26,0	0,0	29,0	29,0	27,0
Emmanuel-Chénard	20	24,0	23,0	0,0	23,0	23,0	24,0
Sauvé	22	25,0	25,0	0,0	27,0	27,0	26,0
Notre-Dame	17	18,0	18,0	2,0	16,0	16,0	17,0
Village-des-Jeunes	11	14,0	13,0	3,0	12,0	13,0	12,0
Arc-en-ciel	22	25,0	25,0	4,0	25,0	23,0	22,0
au Cœur-du-Boisé	16	18,0	18,0	0,0	16,0	15,0	15,0
Curé-Paquin	21	0,0	0,0	0,0	14,0	15,0	15,0
Clair Matin	25	26,0	26,0	3,0	26,0	26,0	25,0
Horizon-Soleil	21	24,0	24,0	3,0	22,0	21,0	22,0
des Mésanges	19	20,0	20,0	0,0	21,0	21,0	21,0
des Jardins-des-Patriotes	21	24,0	27,0	0,0	19,0	18,0	15,0
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>262,0</b>	<b>267,0</b>	<b>15,0</b>	<b>274,0</b>	<b>272,0</b>	<b>265,0</b>

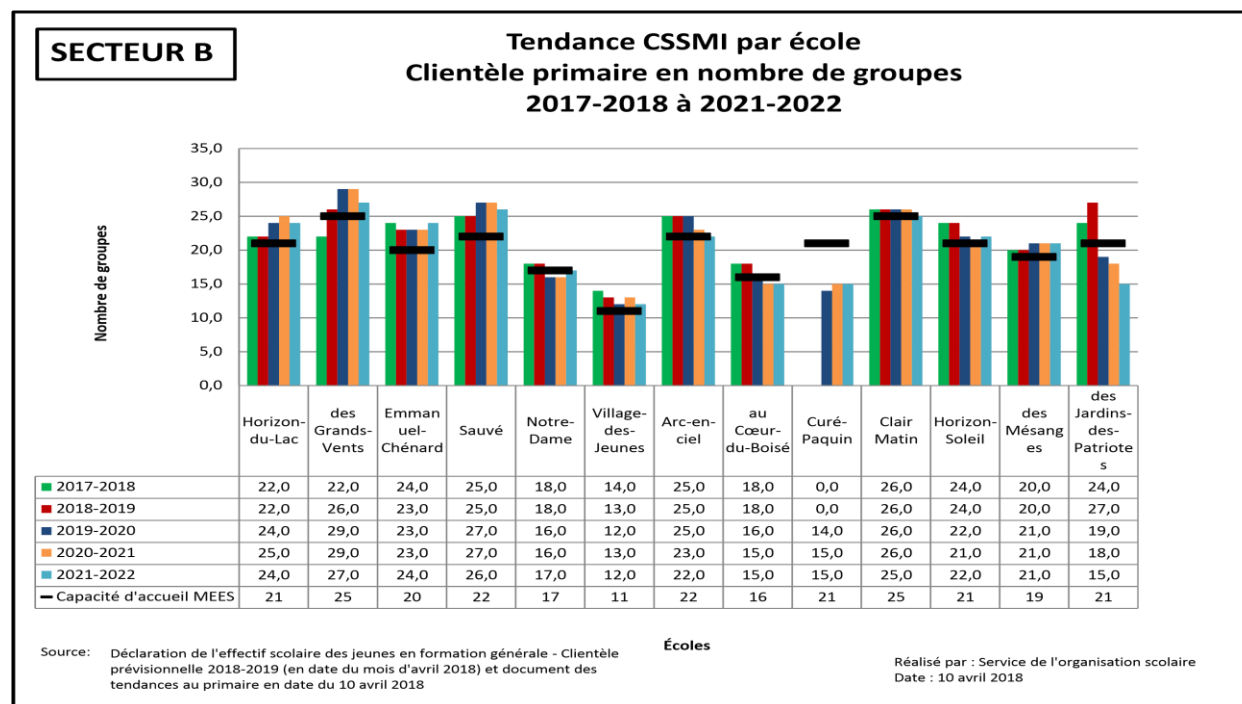
Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées  
École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation  
Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018

**Secteur B - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil**

Secteur B	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Horizon-du-Lac	21	1,0	1,0		3,0	4,0	3,0
des Grands-Vents	25	-3,0	1,0		4,0	4,0	2,0
Emmanuel-Chénard	20	4,0	3,0		3,0	3,0	4,0
Sauvé	22	3,0	3,0		5,0	5,0	4,0
Notre-Dame	17	1,0	1,0		-1,0	-1,0	0,0
Village-des-Jeunes	11	3,0	2,0		1,0	2,0	1,0
Arc-en-ciel	22	3,0	3,0		3,0	1,0	0,0
au Cœur-du-Boisé	16	2,0	2,0		0,0	-1,0	-1,0
Curé-Paquin	21	-21,0	-21,0		-7,0	-6,0	-6,0
Clair Matin	25	1,0	1,0		1,0	1,0	0,0
Horizon-Soleil	21	3,0	3,0		1,0	0,0	1,0
des Mésanges	19	1,0	1,0		2,0	2,0	2,0
des Jardins-des-Patriotes	21	3,0	6,0		-2,0	-3,0	-6,0
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>1,0</b>	<b>6,0</b>		<b>13,0</b>	<b>11,0</b>	<b>4,0</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018

\* Le pavillon Jacques-Labrie a été annexé à l'école des Jardins-des-Patriotes et scolarise des groupes d'élèves qui sont comptabilisés dans les tableaux ci-dessus sous l'école des Jardins-des-Patriotes.



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissement	Maximisation des locaux	Relocalisation classe spécialisée	Relocalisation préscolaire 5 ans et retour l'année suivante
Arc-en-ciel	X	X	X
Clair Matin	X	X	
des Grands-Vents	X		X
des Mésanges	X		
Emmanuel-Chénard	X		X
Horizon-du-Lac	X		X
Horizon-Soleil	X	X	
Sauvé	X		X
Village-des-Jeunes	X	X	

## Faits saillants

Selon les tendances de clientèle, le secteur B entamera une légère baisse de clientèle qui sera toutefois marquée par la poursuite du débordement de certaines écoles de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Entre 2018-2019 et 2021-2022, le nombre de groupes devrait osciller aux environs de 270 alors que le secteur ne dispose que d'une capacité d'accueil de 256 groupes. Compte tenu du manque de locaux dans le secteur B, une demande d'ajout d'espace a été réitérée au MEES visant l'implantation d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, là où le développement résidentiel demeure soutenu.

Vous trouverez ci-dessous une description des zones du secteur B qui connaissent certaines particularités.

### **ÉCOLES DES GRANDS-VENTS ET HORIZON-DU-LAC**

Selon les tendances de clientèle, les écoles des Grands-Vents et Horizon-du-Lac vont poursuivre leur débordement de clientèle au cours des prochaines années. Le surplus d'élèves de ces deux écoles est actuellement acheminé vers des écoles du secteur A à proximité (le pavillon des Primevères et l'école du Grand-Pommier). Des groupes d'élèves du préscolaire 5 ans sont dirigés vers ces écoles et retourneront dans leur école de desserte l'année suivante.

Le transfert de groupes du préscolaire 5 ans devrait s'amenuiser avec le temps grâce à l'ajout des quatre (4) locaux supplémentaires à l'école des Grands-Vents depuis la rentrée scolaire 2018-2019.

À plus long terme, la CSSMI espère une réponse positive du Ministère quant à l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Plan québécois des infrastructures 2019-2029). Cet ajout d'espace permettrait de réaménager les aires de desserte et ainsi palier aux débordements des écoles des Grands-Vents, Horizon-du-Lac ainsi que d'autres écoles du secteur B.

### **ÉCOLES DES MÉSANGES, SAUVÉ ET EMMANUEL-CHÉNARD**

Au cours des trois (3) années du Cadre d'organisation scolaire 2019-2022, la progression de la clientèle devrait se poursuivre dans les écoles des Mésanges, Sauvé et Emmanuel-Chénard pour ensuite se stabiliser. Une mesure antérieure, soit la maximisation de la capacité d'accueil de ces écoles, est déjà en application pour faire face à cet enjeu. D'autres actions sont planifiées dont la relocalisation de certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers les écoles à potentiel d'accueil environnantes, puis un retour à l'école de desserte l'année suivante. Les écoles à potentiel d'accueil seront ciblées en fonction des places disponibles si une relocalisation est nécessaire.

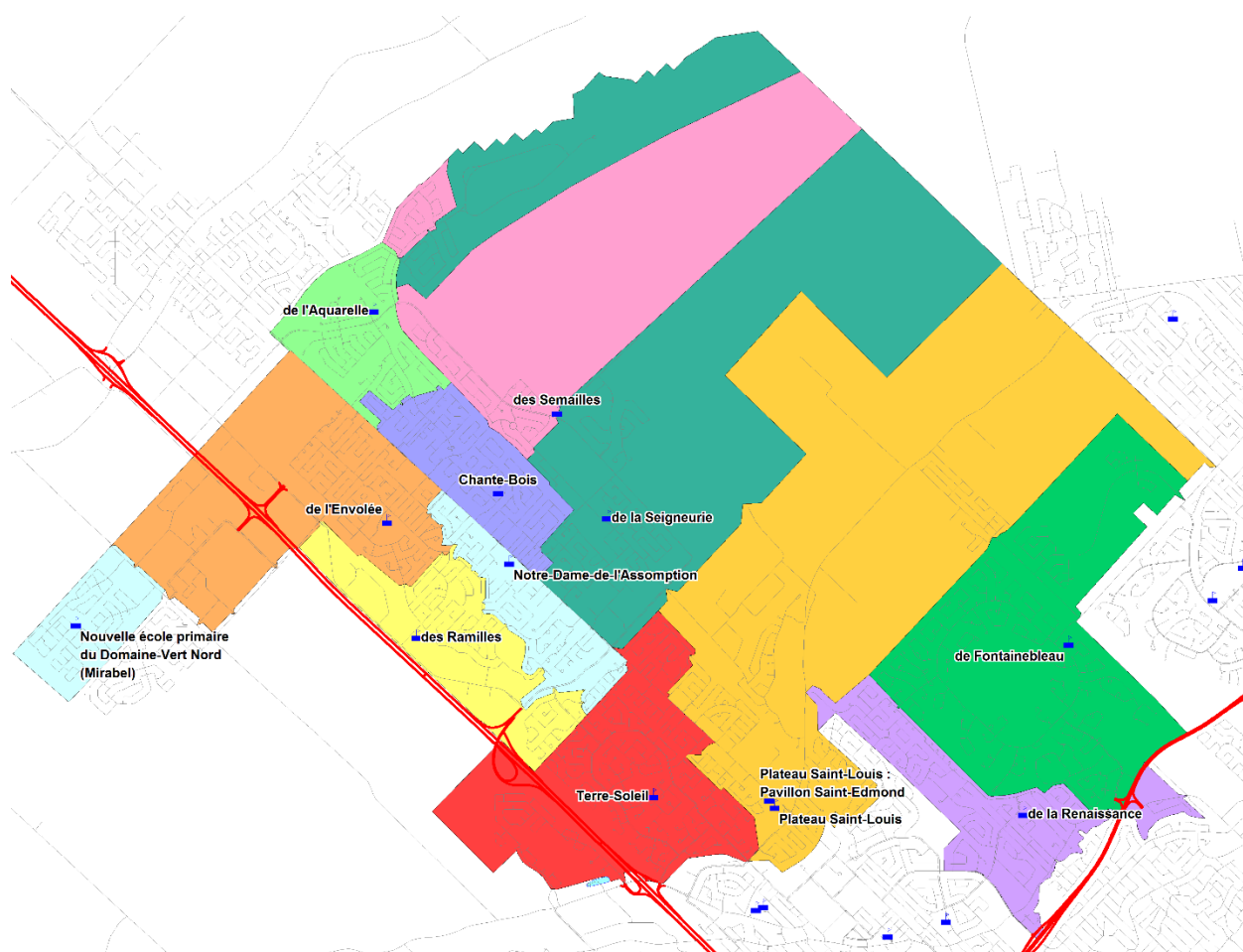
**ÉCOLES CURÉ-PAQUIN ET DES JARDINS-DES-PATRIOTES**

En 2018-2019, l'école des Jardins-des-Patriotes continue d'accueillir les élèves de l'école Curé-Paquin en raison des délais d'achèvement du nouveau bâtiment. Il est prévu que ces élèves retournent dans le nouvel établissement Curé-Paquin à la fin des travaux dès la rentrée scolaire 2019-2020.

## Secteur C

Situé sur une partie du territoire des villes de Blainville, de Mirabel et de Sainte-Thérèse, le secteur C regroupe onze (11) écoles primaires :

- les écoles Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Ramilles, des Semailles, Notre-Dame-de-l'Assomption et Plateau Saint-Louis à Blainville;
- l'école Terre-Soleil à Sainte-Thérèse.



Primaire

Secteur C - Bilan des tendances CSSMI par école

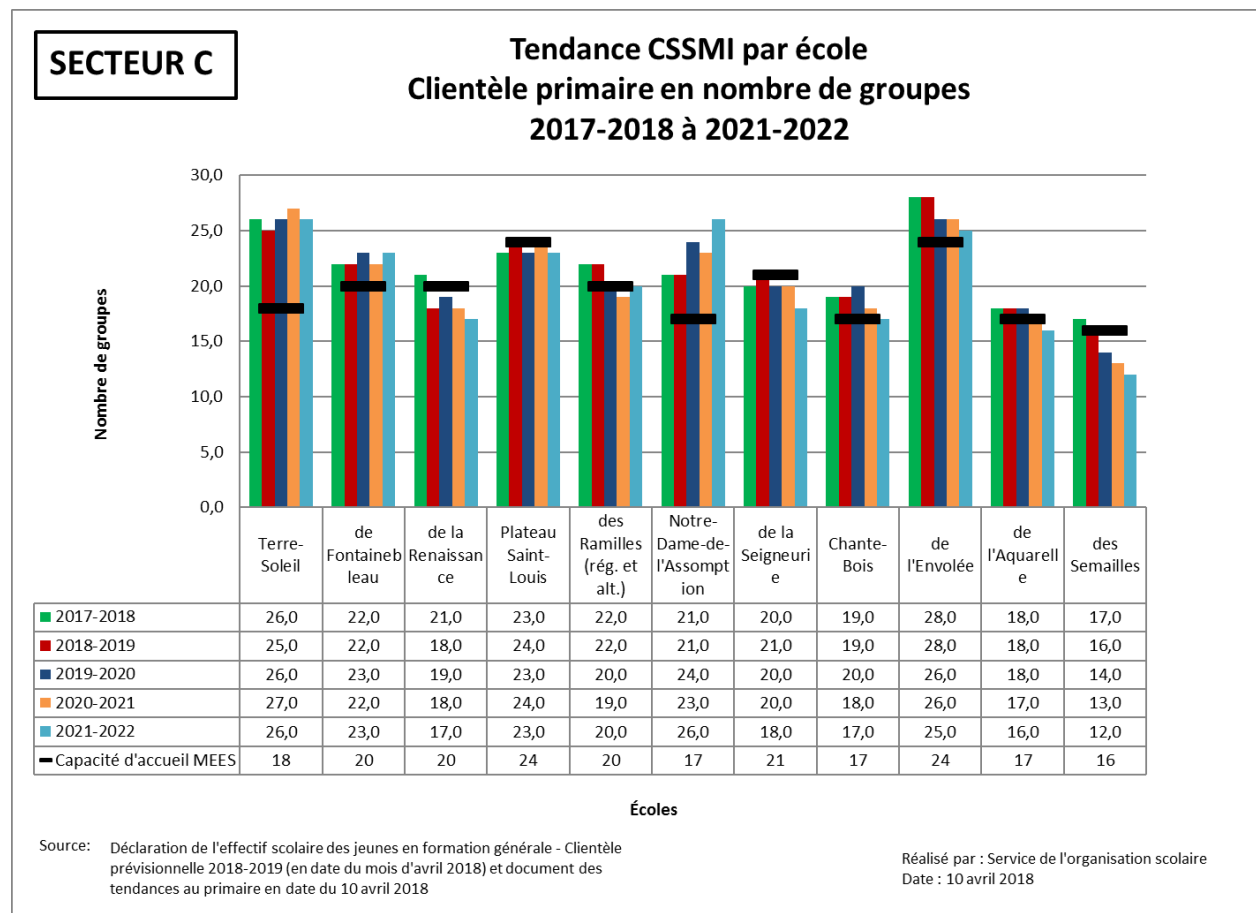
Secteur C	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Terre-Soleil	18	26,0	25,0	0,0	26,0	27,0	26,0
de Fontainebleau	20	22,0	22,0	3,0	23,0	22,0	23,0
de la Renaissance	20	21,0	18,0	2,0	19,0	18,0	17,0
Plateau Saint-Louis	24	23,0	24,0	0,0	23,0	24,0	23,0
des Ramilles (rég. et alt.)	20	22,0	22,0	0,0	20,0	19,0	20,0
des Ramilles (rég.)	13	15,0	15,0	0,0	13,0	12,0	13,0
des Ramilles (alt.)	7	7,0	7,0	0,0	7,0	7,0	7,0
Notre-Dame-de-l'Assomption	17	21,0	21,0	0,0	24,0	23,0	26,0
de la Seigneurie	21	20,0	21,0	2,0	20,0	20,0	18,0
Chante-Bois	17	19,0	19,0	0,0	20,0	18,0	17,0
de l'Envolée	24	28,0	28,0	3,0	26,0	26,0	25,0
de l'Aquarelle	17	18,0	18,0	2,0	18,0	17,0	16,0
des Semailles	16	17,0	16,0	3,0	14,0	13,0	12,0
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>237,0</b>	<b>234,0</b>	<b>15,0</b>	<b>233,0</b>	<b>227,0</b>	<b>223,0</b>

Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées  
 Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018

Secteur C - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

Secteur C	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Terre-Soleil	18	8,0	7,0		8,0	9,0	8,0
de Fontainebleau	20	2,0	2,0		3,0	2,0	3,0
de la Renaissance	20	1,0	-2,0		-1,0	-2,0	-3,0
Plateau Saint-Louis	24	-1,0	0,0		-1,0	0,0	-1,0
des Ramilles (rég. et alt.)	20	2,0	2,0		0,0	-1,0	0,0
des Ramilles	13	2,0	2,0		0,0	-1,0	0,0
des Ramilles (alt.)	7	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
Notre-Dame-de-l'Assomption	17	4,0	4,0		7,0	6,0	9,0
de la Seigneurie	21	-1,0	0,0		-1,0	-1,0	-3,0
Chante-Bois	17	2,0	2,0		3,0	1,0	0,0
de l'Envolée	24	4,0	4,0		2,0	2,0	1,0
de l'Aquarelle	17	1,0	1,0		1,0	0,0	-1,0
des Semailles	16	1,0	0,0		-2,0	-3,0	-4,0
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>23,0</b>	<b>20,0</b>		<b>19,0</b>	<b>13,0</b>	<b>9,0</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissement	Maximisation des locaux	Relocalisation classe spécialisée	Relocalisation préscolaire 5 ans et retour l'année suivante
Chante-Bois	X		X
de Fontainebleau	X	X	X
de l'Aquarelle	X	X	
de l'Envolée	X	X	
Notre-Dame-de-l'Assomption	X		X
Terre-Soleil	X		X

## Faits saillants

Selon les tendances démographiques, le nombre de groupes prévus dans le secteur C entre 2018-2019 et 2021-2022 diminuera pour passer de 234 à 223 groupes alors que la capacité d'accueil du secteur est de 214 groupes. Ainsi, malgré la baisse anticipée, nous constatons que certaines écoles sont toujours aux prises avec un problème de débordement. La nouvelle école primaire de Mirabel prévue dans le secteur du Domaine-Vert Nord devrait permettre de rééquilibrer la clientèle de plusieurs de ces écoles.

Vous trouverez ci-dessous les différentes mesures envisagées pour les écoles les plus problématiques dans ce secteur.

### **ÉCOLE TERRE-SOLEIL**

L'école Terre-Soleil connaît depuis quelques années une reprise de croissance dans son aire de desserte. De plus, cet établissement est constitué de plusieurs aires d'enseignement partagées (locaux ouverts) qui font en sorte de restreindre la capacité d'accueil du bâtiment. Actuellement, l'école utilise un même espace pour scolariser plusieurs groupes d'élèves. Compte tenu de cette situation, la Commission scolaire est toujours en démarche de planification afin de réaliser des travaux qui permettront ultimement de moderniser l'école et mettre en place des locaux fermés et mieux adaptés au régime pédagogique actuel. En attendant, l'école doit maximiser sa capacité d'accueil et effectuer des transferts de groupes du préscolaire 5 ans vers d'autres établissements qui disposent des espaces suffisants.

### **ÉCOLE CHANTE-BOIS**

Depuis quelques années, l'école Chante-Bois fait face à une importante croissance de sa clientèle. Actuellement, l'école transfère des groupes du préscolaire 5 ans vers l'école des Semailles située à proximité. Les élèves transférés retournent dans leur école de desserte les années subséquentes. Si la tendance se maintient, cette solution devra être reconduite au cours des prochaines années.

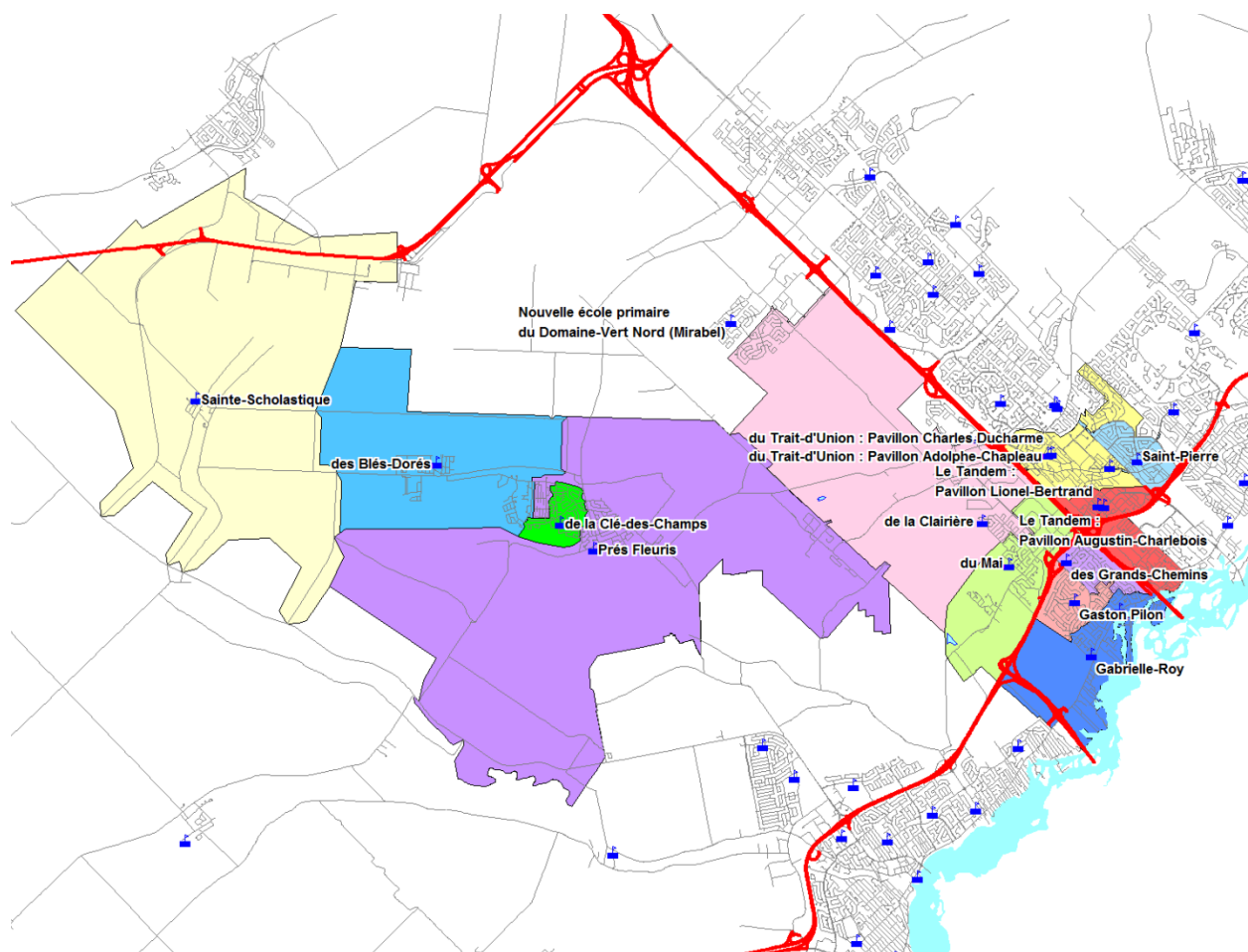
### **ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION**

Le secteur du Domaine-Vert Nord de Mirabel, caractérisé par plusieurs projets domiciliaires en développement, génère depuis plusieurs années une augmentation considérable de la clientèle au primaire. La portion nord du Domaine-Vert Nord attribuée à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption entraîne un important débordement de la clientèle de cette école. Pour répondre à cette situation, le MEES a accordé à la CSSMI, en juillet 2015, la construction d'une nouvelle école primaire dans ce secteur. En attendant l'ouverture de cette école, une piste de solution a été adoptée dans le Cadre d'organisation scolaire 2016-2019. Celle-ci prévoit la scolarisation de certains élèves du Domaine-Vert Nord à l'école du Mai en continuité jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école primaire de Mirabel.

## Secteur D

Situé dans les municipalités de Boisbriand, une partie de Mirabel et de Sainte-Thérèse, le secteur D regroupe treize (13) écoles primaires :

- les écoles de la Clairière, des Grands-Chemins, du Mai, Gabrielle-Roy et Gaston-Pilon à Boisbriand;
- les écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris, des Blés-Dorés, Sainte-Scholastique et la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord);
- les écoles du Trait-d'Union, Le Tandem et Saint-Pierre à Sainte-Thérèse.



Primaire

Secteur D - Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur D	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019	
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée
Sainte-Scholastique	12	7,0	8,0	0,0
Prés fleuris	16	17,0	16,0	0,0
de la Clé-des-Champs	14	17,0	17,0	0,0
du Trait-d'Union	19	17,0	16,0	3,0
pavillon Charles-Ducharme	9	7,0	7,0	0,0
pavillon Adolphe-Chapleau	10	10,0	9,0	3,0
Saint-Pierre	22	21,0	18,0	3,0
des Blés-Dorés	21	19,0	22,0	0,0
NÉ de Mirabel Domaine-Vert Nord	28		0,0	
des Grands-Chemins	13	16,0	15,0	4,0
Le Tandem	20	20,0	22,0	3,0
pavillon Lionel-Bertrand	9	14,0	15,0	0,0
pavillon Augustin-Charlebois	11	6,0	7,0	3,0
Gabrielle-Roy	17	19,0	20,0	6,0
Gaston-Pilon	21	21,0	20,5	5,5
du Mai	21	21,0	23,0	2,0
de la Clairière	16	19,0	19,0	0,0
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>214,0</b>	<b>216,5</b>	<b>26,5</b>

Tendance du nombre de groupes		
2019-2020	2020-2021	2021-2022
8,0	7,0	7,0
17,0	16,0	17,0
16,0	16,0	14,0
16,0	17,0	18,0
6,0	7,0	7,0
10,0	10,0	11,0
20,0	20,0	19,0
23,0	26,0	27,0
0,0	7,0	7,0
14,0	14,0	15,0
21,0	22,0	23,0
14,0	15,0	16,0
7,0	7,0	7,0
19,0	18,0	18,0
20,5	20,5	19,5
22,0	16,0	16,0
20,0	21,0	20,0
216,5	220,5	220,5

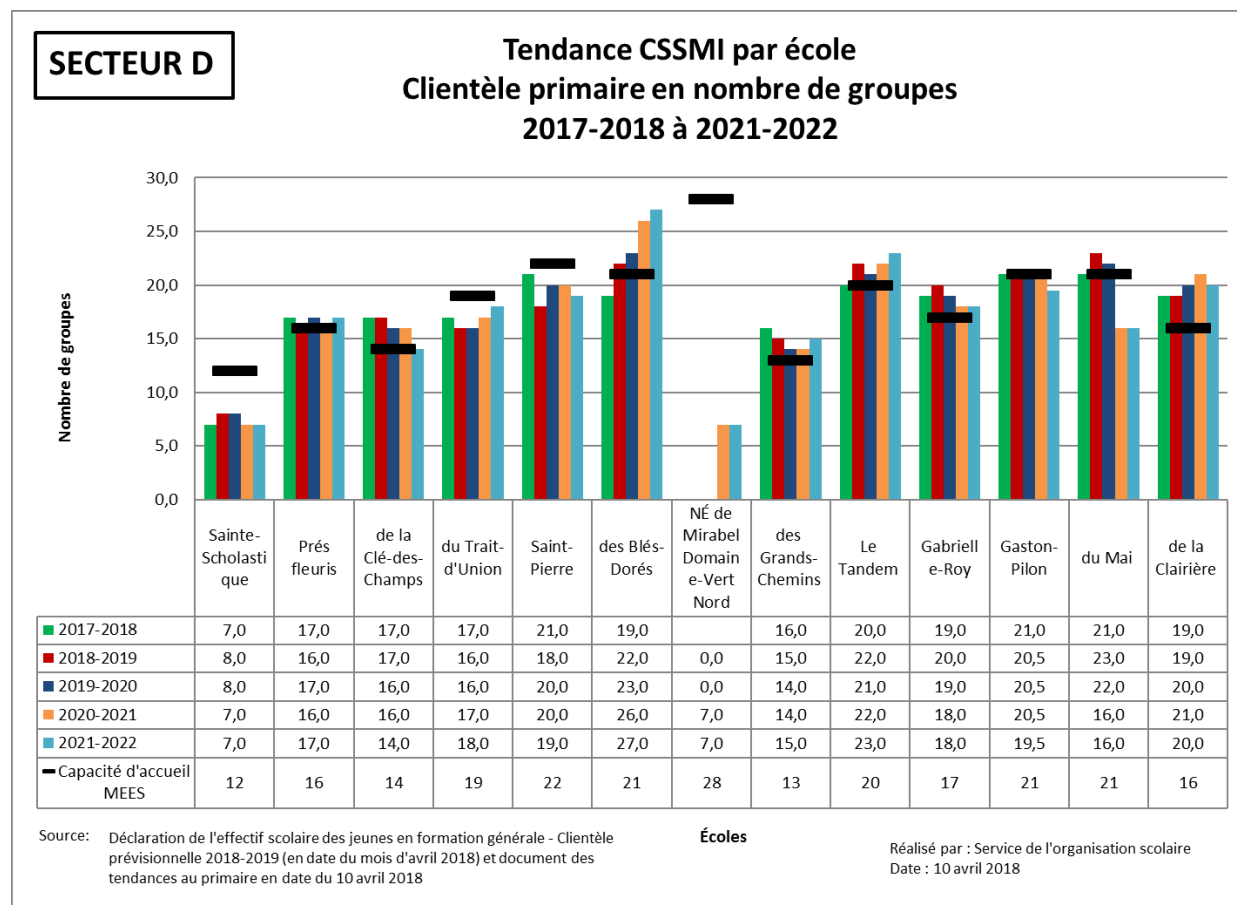
Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées  
 École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation  
 Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018

Secteur D - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

Secteur D	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019	
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée
Sainte-Scholastique	12	-5,0	-4,0	
Prés fleuris	16	1,0	0,0	
de la Clé-des-Champs	14	3,0	3,0	
du Trait-d'Union	19	-2,0	-3,0	
pavillon Charles-Ducharme	9	-2,0	-2,0	
pavillon Adolphe-Chapleau	10	0,0	-1,0	
Saint-Pierre	22	-1,0	-4,0	
des Blés-Dorés	21	-2,0	1,0	
NÉ de Mirabel Domaine-Vert Nord	28	-28,0	-28,0	
des Grands-Chemins	13	3,0	2,0	
Le Tandem	20	0,0	2,0	
pavillon Lionel-Bertrand	9	5,0	6,0	
pavillon Augustin-Charlebois	11	-5,0	-4,0	
Gabrielle-Roy	17	2,0	3,0	
Gaston-Pilon	21	0,0	-0,5	
du Mai	21	0,0	2,0	
de la Clairière	16	3,0	3,0	
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>-26,0</b>	<b>-23,5</b>	

Tendance du nombre de groupes		
2019-2020	2020-2021	2021-2022
-4,0	-5,0	-5,0
1,0	0,0	1,0
2,0	2,0	0,0
-3,0	-2,0	-1,0
-3,0	-2,0	-2,0
0,0	0,0	1,0
-2,0	-2,0	-3,0
2,0	5,0	6,0
-28,0	-21,0	-21,0
1,0	1,0	2,0
1,0	2,0	3,0
5,0	6,0	7,0
-4,0	-4,0	-4,0
2,0	1,0	1,0
-0,5	-0,5	-1,5
1,0	-5,0	-5,0
4,0	5,0	4,0
-23,5	-19,5	-19,5

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissement	Maximisation des locaux	Relocalisation classe spécialisée	Relocalisation préscolaire 5 ans et retour l'année suivante
de la Clairière	X		X
de la Clé-des-Champs	X		
des Blés-Dorés	X		X
des Grands-Chemins	X	X	
du Mai	X	X	
Gabrielle-Roy	X	X	
Le Tandem	X	X	X
Prés fleuris	X		

## Faits saillants

Selon les tendances de la clientèle du secteur D, le nombre total de groupes prévus entre les années scolaires 2018-2019 et 2021-2022 devrait être légèrement à la hausse (216 à 220 groupes), notamment en raison de la croissance de différents pôles résidentiels de Mirabel. La capacité d'accueil du secteur se situe à 240 groupes en incluant la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur du Domaine-Vert Nord) dont l'ouverture a été reportée pour la rentrée scolaire 2020-2021.

L'arrivée de la nouvelle école dans ce secteur entraînera nécessairement le redécoupage des aires de desserte de certaines écoles qui feront l'objet d'une analyse dans le prochain cadre d'organisation scolaire. Toutefois, en raison du lieu d'implantation de la nouvelle école, nous savons déjà que les prévisions pour le secteur D seront à la hausse par rapport aux chiffres présentés. En effet, la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur du Domaine-Vert Nord) permettra d'accueillir des élèves du secteur C.

En attendant, vous trouverez ci-dessous un aperçu des écoles qui méritent une attention particulière dans ce secteur.

### **ÉCOLES DU TRAIT-D'UNION ET LE TANDEM**

Les bâtiments de l'école du Trait-d'Union devraient faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation dès l'année scolaire 2019-2020. Pendant cette période, la majeure partie de la clientèle pourra demeurer à leur école puisque celle-ci est composée de deux pavillons. Toutefois, l'école Le Tandem sera mise à contribution pour accueillir certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans comme prévu à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01). Il est à noter que l'école Le Tandem peut aussi largement excéder sa capacité d'accueil en raison de l'utilisation de ses deux pavillons.

### **ÉCOLES DE LA CLAIRIÈRE ET DU MAI**

En raison de la croissance démographique dans la zone sud du Domaine-Vert Nord de Mirabel, l'école de la Clairière transfère des groupes d'élèves en continuité à l'école du Mai. Puisque cette dernière approche également de sa capacité d'accueil optimale, il est possible que pour l'année scolaire 2019-2020 des groupes du préscolaire 5 ans soient relocalisés vers d'autres écoles du secteur qui disposent d'espace suffisant. L'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord), désormais prévue pour l'année scolaire 2020-2021, permettra de résoudre les débordements de ces écoles grâce au réaménagement des aires de desserte dans le secteur.

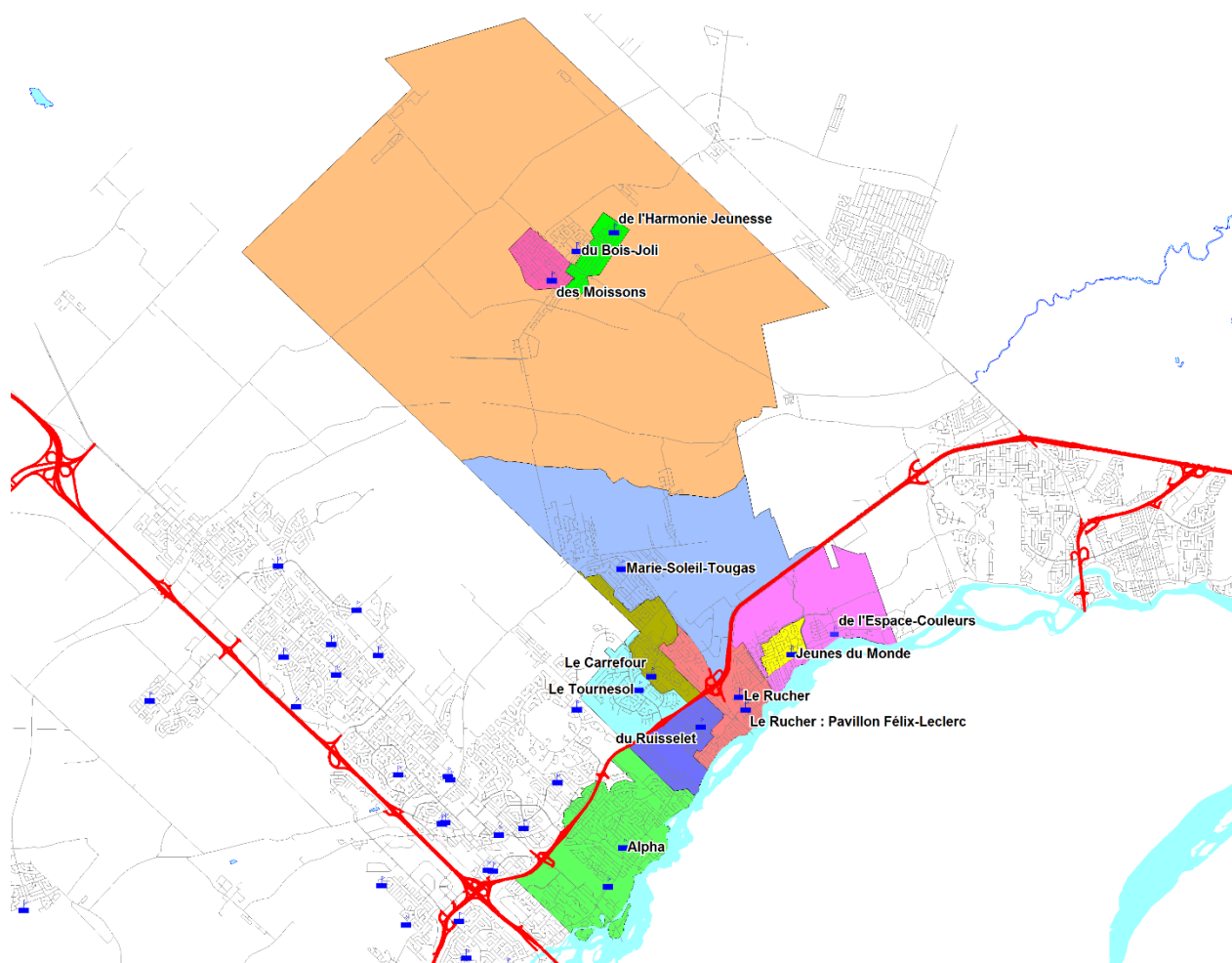
**ÉCOLE DES BLÉS-DORÉS**

En raison de la croissance soutenue dans le secteur Ouest de Saint-Augustin à Mirabel, l'école des Blés-Dorés est appelée à connaître un important dépassement de capacité d'accueil. Advenant ces débordements, des groupes du préscolaire 5 ans seront relocalisés durant une année vers d'autres écoles à proximité qui disposent d'espace suffisant. Un suivi annuel de la clientèle dans ce secteur sera nécessaire afin de mettre en place les mesures appropriées. À cet effet, la Commission scolaire a déjà entrepris la démarche auprès du Ministère pour l'ajout d'une école primaire dans le secteur Saint-Augustin de la Ville de Mirabel.

## Secteur E

Situé dans les municipalités d'une partie de Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Terrebonne, le secteur E regroupe onze (11) écoles primaires :

- l'école Le Rucher, incluant le pavillon Félix-Leclerc, à Bois-des-Filion;
- les écoles du Ruisselet, Le Carrefour et Le Tournesol à Lorraine;
- l'école Alpha à Rosemère;
- les écoles de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons et Du Bois-Joli à Sainte-Anne-des-Plaines;
- les écoles de l'Espace-Couleurs, Jeunes du monde et Marie-Soleil-Tougas à Terrebonne.



**Primaire**

**Secteur E - Bilan des tendances CSSMI par école**

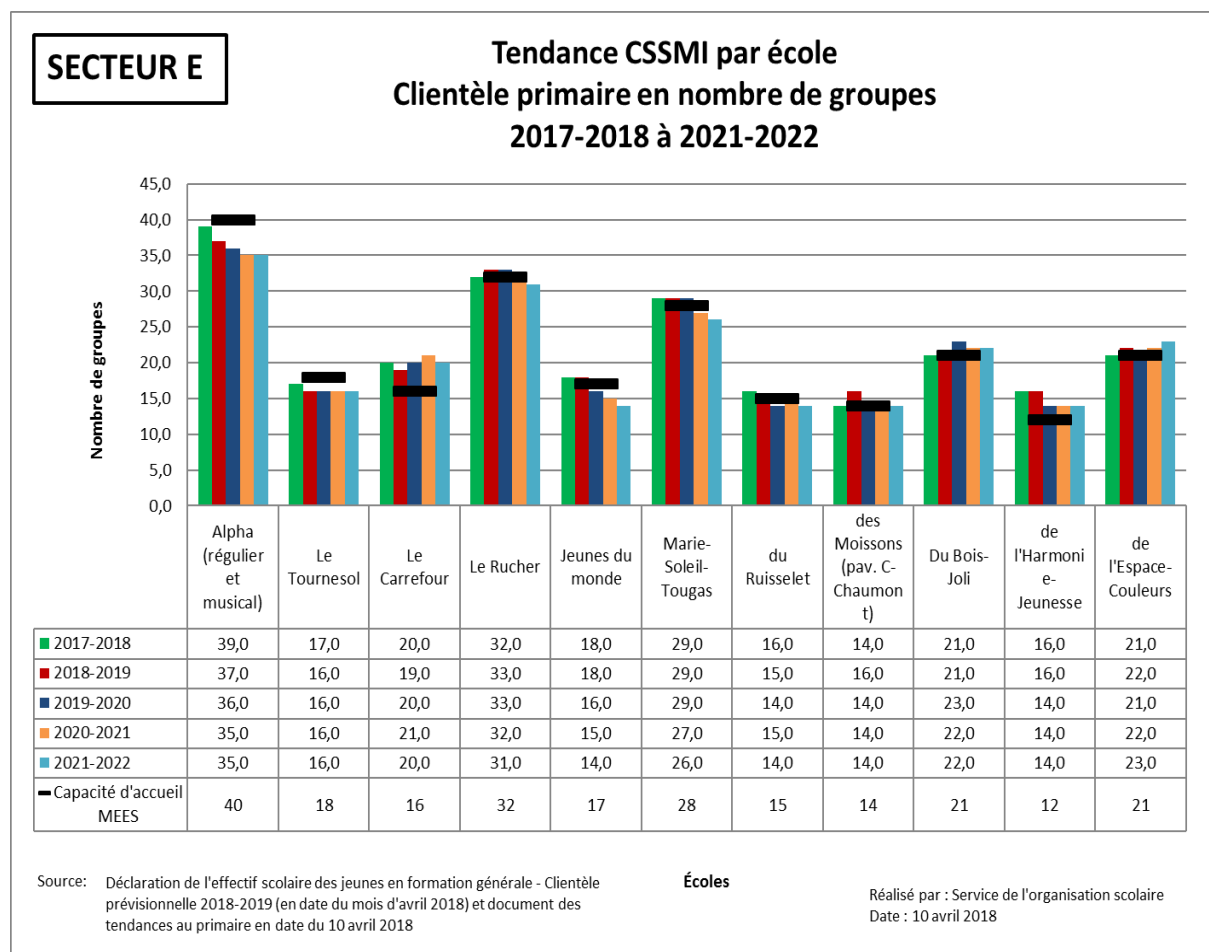
Secteur E	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Alpha (régulier et musical)	40	39,0	37,0	8,0	36,0	35,0	35,0
Le Tournesol	18	17,0	16,0	2,0	16,0	16,0	16,0
Le Carrefour	16	20,0	19,0	0,0	20,0	21,0	20,0
Le Rucher	32	32,0	33,0	4,0	33,0	32,0	31,0
Le Rucher	21	22,0	23,0	0,0	23,0	23,0	22,0
pavillon Félix-Leclerc	11	10,0	10,0	4,0	10,0	9,0	9,0
Jeunes du monde	17	18,0	18,0	0,0	16,0	15,0	14,0
Marie-Soleil-Tougas	28	29,0	29,0	0,0	29,0	27,0	26,0
du Ruisseau	15	16,0	15,0	3,0	14,0	15,0	14,0
des Moissons (pav. C-Chaumont)	14	14,0	16,0	0,0	14,0	14,0	14,0
Du Bois-Joli	21	21,0	21,0	0,0	23,0	22,0	22,0
de l'Harmonie-Jeunesse	12	16,0	16,0	0,0	14,0	14,0	14,0
de l'Espace-Couleurs	21	21,0	22,0	2,0	21,0	22,0	23,0
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>243,0</b>	<b>242,0</b>	<b>19,0</b>	<b>236,0</b>	<b>233,0</b>	<b>229,0</b>

Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées  
 Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018

**Secteur E - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil**

Secteur E	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Alpha (régulier et musical)	40	-1,0	-3,0		-4,0	-5,0	-5,0
Le Tournesol	18	-1,0	-2,0		-2,0	-2,0	-2,0
Le Carrefour	16	4,0	3,0		4,0	5,0	4,0
Le Rucher	32	0,0	1,0		1,0	0,0	-1,0
Le Rucher	21	1,0	2,0		2,0	2,0	1,0
pavillon Félix-Leclerc	11	-1,0	-1,0		-1,0	-2,0	-2,0
Jeunes du monde	17	1,0	1,0		-1,0	-2,0	-3,0
Marie-Soleil-Tougas	28	1,0	1,0		1,0	-1,0	-2,0
du Ruisseau	15	1,0	0,0		-1,0	0,0	-1,0
des Moissons (pav. C-Chaumont)	14	0,0	2,0		0,0	0,0	0,0
Du Bois-Joli	21	0,0	0,0		2,0	1,0	1,0
de l'Harmonie-Jeunesse	12	4,0	4,0		2,0	2,0	2,0
de l'Espace-Couleurs	21	0,0	1,0		0,0	1,0	2,0
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>9,0</b>	<b>8,0</b>		<b>2,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>-5,0</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissement	Maximisation des locaux	Relocalisation classe spécialisée	Relocalisation préscolaire 5 ans et retour l'année suivante
de l'Espace-Couleurs	X	X	
de l'Harmonie-Jeunesse	X		
Du Bois-Joli	X		
Le Carrefour	X		X
Le Rucher	X	X	
Marie-Soleil-Tougas	X		

## Faits saillants

Selon les tendances de la clientèle, le nombre de groupes du secteur E devrait légèrement diminuer pour se tenir près des niveaux de la capacité d'accueil établie à 233 groupes.

Vous trouverez ci-dessous plus de renseignements sur les situations les plus préoccupantes du secteur E.

### **ÉCOLE LE CARREFOUR**

L'école Le Carrefour excède actuellement sa capacité d'accueil de plusieurs groupes. Les tendances de clientèle démontrent que l'écart pourrait s'accroître avec des pôles de croissance au nord-ouest de Terrebonne. Comme la capacité d'accueil de l'école Le Carrefour est déjà maximisée en terme d'utilisation de locaux, il est prévu de relocaliser certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers d'autres établissements à proximité.

### **ÉCOLES DU BOIS-JOLI, DES MOISSONS ET DE L'HARMONIE-JEUNESSE**

Les surplus de clientèle prévus pour les prochaines années dans certaines écoles de Sainte-Anne-des-Plaines ont déjà nécessité certaines actions. En effet, pour l'année scolaire 2018-2019, un groupe du préscolaire 5 ans de l'école Du Bois-Joli a été acheminé à l'école des Moissons selon les modalités prévues à la politique OS-01. Un suivi des tendances de clientèle devra être assuré au cours des prochaines années afin de déterminer si le déplacement d'autres groupes d'élèves du préscolaire 5 ans est nécessaire. Le cas échéant, les groupes en surplus seront relocalisés vers d'autres écoles de Sainte-Anne-des-Plaines qui disposent d'espace suffisant.

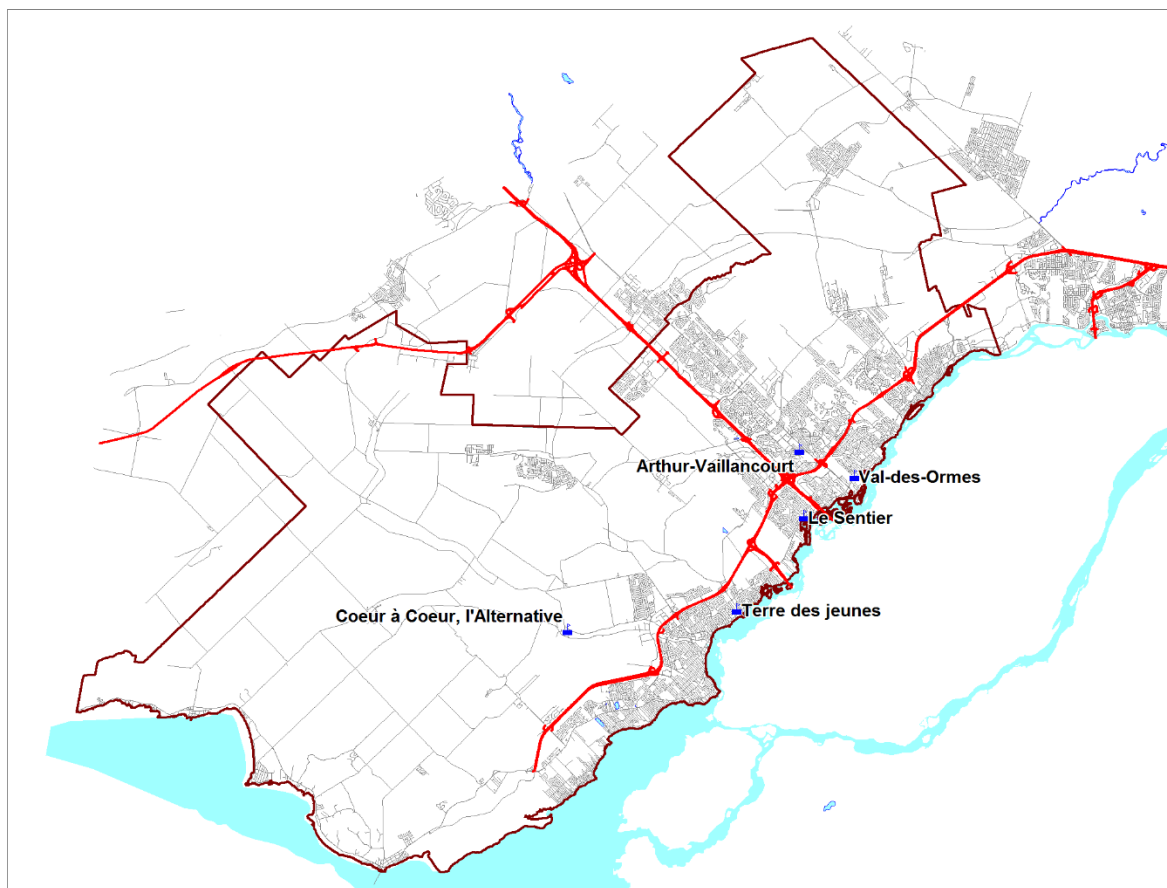
### **ÉCOLE DE L'ESPACE-COULEURS**

Le développement immobilier du secteur Urbanova à Terrebonne devrait générer une hausse graduelle de la clientèle entraînant un dépassement de la capacité d'accueil de l'école de l'Espace-Couleurs. Le moment venu, des mesures correctives pourraient être appliquées en commençant par la maximisation de l'utilisation des locaux et la relocalisation des deux groupes d'élèves en classe spécialisée. À plus long terme, le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans pourrait être envisagé, si le débordement de clientèle s'accroissait.

## Écoles offrant un projet particulier

Situées dans les villes de Boisbriand, Rosemère, Saint-Eustache et Sainte-Thérèse, la Commission scolaire offre des projets particuliers dans cinq (5) écoles primaires :

- l'école Le Sentier à Boisbriand;
- l'école Val-des-Ormes à Rosemère;
- les écoles Cœur à cœur, l'Alternative et Terre des jeunes à Saint-Eustache;
- l'école Arthur-Vaillancourt à Sainte-Thérèse.



Écoles à projet particulier - Bilan des tendances CSSMI par école

École à projet particulier	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Le Sentier	18	14,0	14,0	3,0	14,0	14,0	14,0
Arthur-Vaillancourt	10	10,0	10,0	0,0	10,0	10,0	10,0
Cœur à cœur, l'Alternative	24	17,0	18,0	4,0	18,0	18,0	18,0
Terre des jeunes	19	18,0	18,0	4,0	18,0	18,0	18,0
Val-des-Ormes	17	17,0	17,0	3,0	17,0	17,0	17,0
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>76,0</b>	<b>77,0</b>	<b>14,0</b>	<b>77,0</b>	<b>77,0</b>	<b>77,0</b>

Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2018

des Érables	6	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
-------------	---	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Écoles à projet particulier - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

École à projet particulier	Capacité d'accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2017-2018	Prévision 2018-2019		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Le Sentier	18	-4,0	-4,0		-4,0	-4,0	-4,0
Arthur-Vaillancourt	10	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
Cœur à cœur, l'Alternative	24	-7,0	-6,0		-6,0	-6,0	-6,0
Terre des jeunes	19	-1,0	-1,0		-1,0	-1,0	-1,0
Val-des-Ormes	17	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>-12,0</b>	<b>-11,0</b>		<b>-11,0</b>	<b>-11,0</b>	<b>-11,0</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire en date du mois d'avril 2018

## Faits saillants

La CSSMI offre différents projets reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* aux élèves de l'ensemble du territoire, soit :

Programme	École
Alternatif	Le Sentier (secteur Est) <sup>2</sup> Cœur à cœur, l'Alternative (secteur Ouest)
Musical	Arthur-Vaillancourt <sup>3</sup>
Primaire du Baccalauréat International (BI)	Val-des-Ormes (secteur Est) Terre des jeunes (secteur Ouest)

Au total, les cinq (5) écoles dédiées à un projet particulier représentent 88 locaux en capacité d'accueil au niveau de la Commission scolaire. En 2018-2019, selon les données du mois d'avril 2018, on dénombre 77 groupes pour ces écoles dont 14 sont des groupes d'élèves en classe spécialisée.

---

<sup>2</sup> L'école des Ramilles offre aussi le programme alternatif pour une partie du secteur Est (en plus de sa clientèle régulière)

<sup>3</sup> L'école Alpha offre aussi le programme musical pour une partie du secteur E (en plus de sa clientèle régulière)

---

# SECONDAIRE

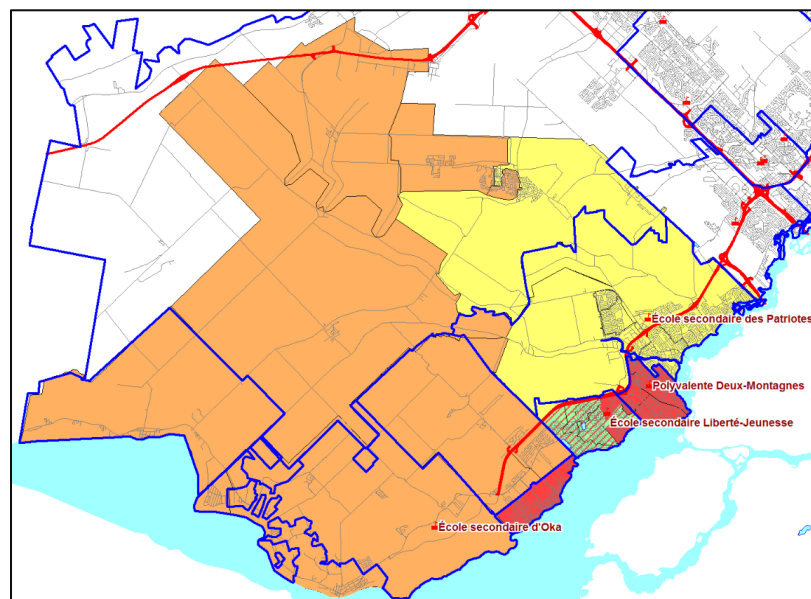


## Écoles secondaires

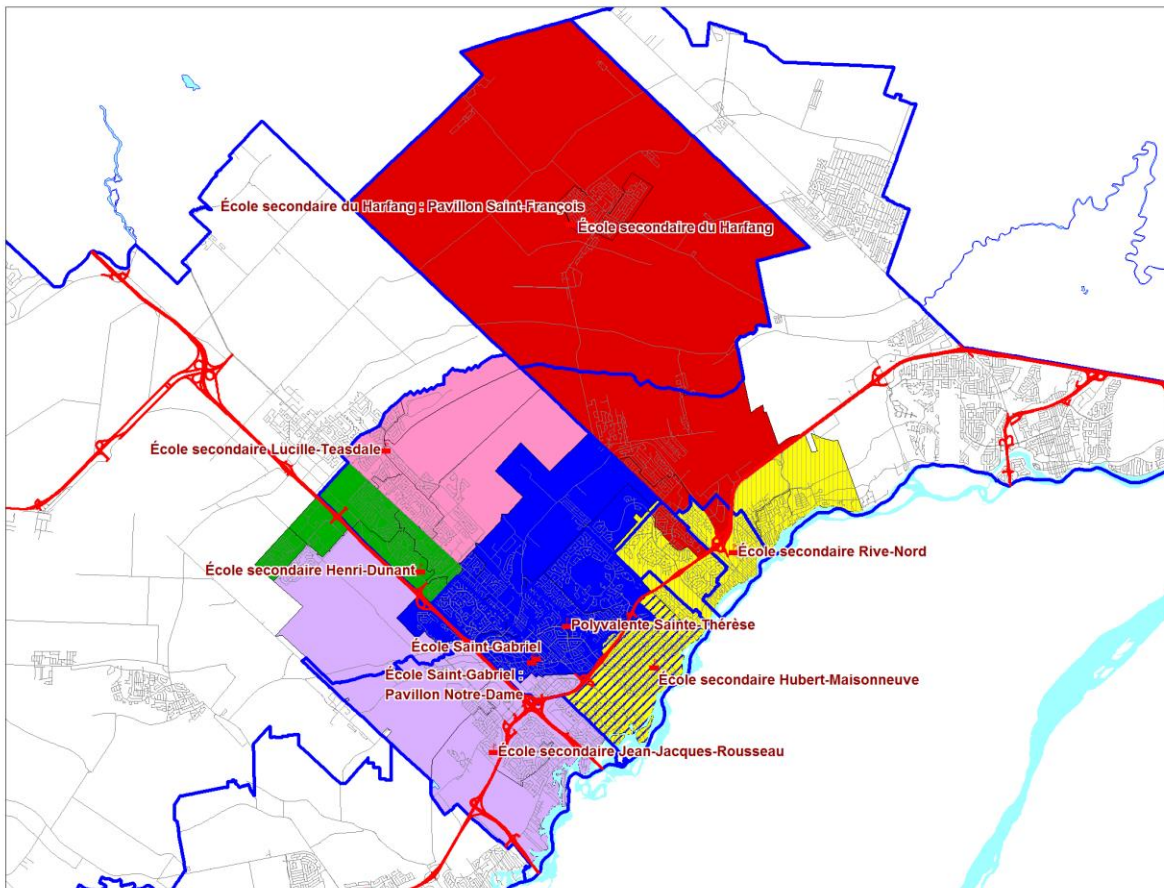
La Commission scolaire regroupe douze (12) écoles secondaires et une (1) école desservant une clientèle spécialisée du primaire et du secondaire couvrant ainsi le territoire de seize (16) municipalités :

- l'école des Érables située à Deux-Montagnes;
- l'école Saint-Gabriel située à Sainte-Thérèse;
- l'école secondaire d'Oka située à Oka;
- l'école secondaire des Patriotes située à Saint-Eustache;
- l'école secondaire du Harfang située à Sainte-Anne-des-Plaines;
- l'école secondaire Henri-Dunant située à Blainville;
- l'école secondaire Hubert-Maisonneuve située à Rosemère;
- l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située à Boisbriand;
- l'école secondaire Liberté-Jeunesse située à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- l'école secondaire Lucille-Teasdale située à Blainville;
- l'école secondaire Rive-Nord située à Bois-des-Filion;
- la Polyvalente Deux-Montagnes située à Deux-Montagnes;
- la Polyvalente Sainte-Thérèse située à Sainte-Thérèse.

## SECTEUR OUEST



## SECTEUR EST



Secondaire - Bilan des tendances CSSMI par école

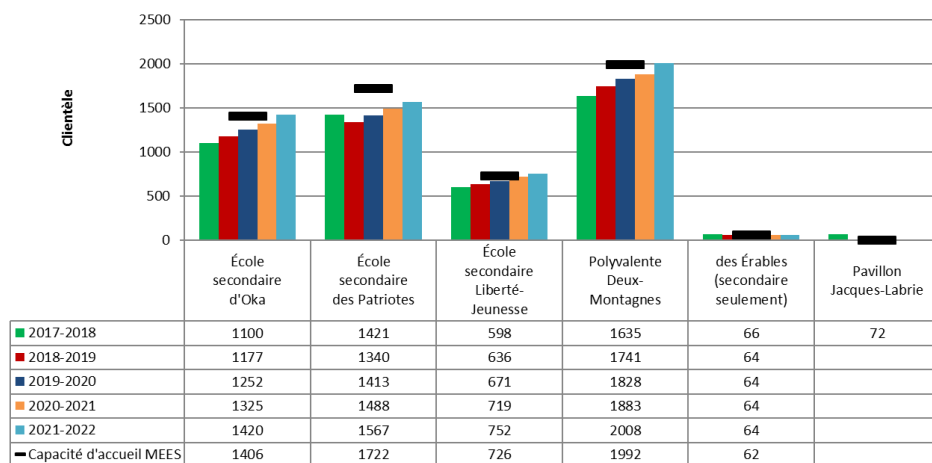
École secondaire	Capacité d'accueil MEES				Nombre d'élèves dans l'école en 2017-2018	Prévision	Tendance du nombre d'élèves		
	Groupes réguliers	Groupes CER	Total Groupes	Total Effectif		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Secteur Ouest</b>									
École secondaire d'Oka	46	8	54	1406	1100	1177	1252	1325	1420
École secondaire des Patriotes	54	13	67	1722	1421	1340	1413	1488	1567
École secondaire Liberté-Jeunesse	24	6	30	726	598	636	671	719	752
Polyvalente Deux-Montagnes	64	13	77	1992	1635	1741	1828	1883	2008
École des Érables (secondaire seulement)				62	66	64	64	64	64
Pavillon Jacques-Labrie					72				
<b>Sous-total du secteur ouest:</b>	<b>188</b>	<b>40</b>	<b>228</b>	<b>5908</b>	<b>4892</b>	<b>4958</b>	<b>5228</b>	<b>5480</b>	<b>5812</b>
<b>Secteur Est</b>									
Saint-Gabriel	28	6	34	878	864	943	965	989	991
École secondaire Lucille-Teasdale	28	9	37	911	911	923	973	1028	1080
École secondaire Henri-Dunant	23	6	29	751	809	805	797	777	788
Polyvalente Sainte-Thérèse	70	14	84	2174	1837	1930	1935	1946	1973
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau	36	10	46	1104	773	765	790	797	802
École secondaire Hubert-Maisonneuve	19	7	26	595	643	656	683	717	733
École secondaire Rive-Nord	33	3	36	1017	1070	1079	1129	1131	1176
École secondaire du Harfang	34	5	39	1018	850	872	902	952	1016
Pavillon Mgr. Philippe-Labelle					59				
<b>Sous-total du secteur est:</b>	<b>271</b>	<b>60</b>	<b>331</b>	<b>8448</b>	<b>7816</b>	<b>7973</b>	<b>8173</b>	<b>8338</b>	<b>8560</b>
<b>Grand Total</b>	<b>459</b>	<b>100</b>	<b>559</b>	<b>14356</b>	<b>12708</b>	<b>12931</b>	<b>13401</b>	<b>13817</b>	<b>14371</b>

Source des données: clientèle prévisionnelle 2018-2019 (avril 2018)

## Secteur Ouest

Clientèle secondaire  
Secteur Ouest

Prévision et tendance CSSMI par école  
2017-2018 à 2021-2022



Écoles

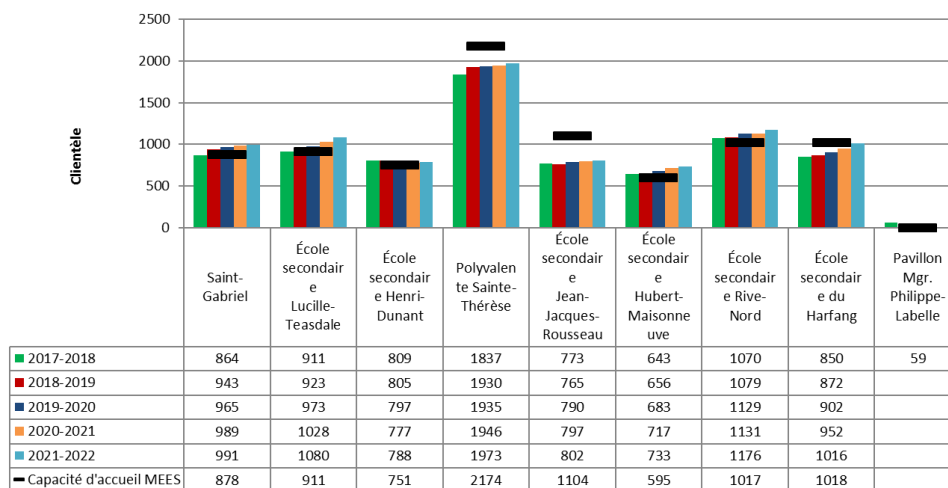
Sources : Déclaration de l'effectif scolaire - Clientèle prévisionnelle 2018-2019 en date du mois d'avril 2018 et document des tendances au secondaire en date du mois d'avril 2018

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
Date : 20 avril 2018

## Secteur Est

Clientèle secondaire  
Secteur Est

Prévisions et tendances CSSMI par école  
2017-2018 à 2021-2022



Écoles

Sources : Déclaration de l'effectif scolaire - Clientèle prévisionnelle 2018-2019 en date du mois d'avril 2018 et document des tendances au secondaire en date du mois d'avril 2018

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
Date : 20 avril 2018

## Faits saillants

La prévision globale de clientèle au secondaire pour 2018-2019 est établie à plus de 12 900 élèves. Ainsi, les plus récentes tendances confirment un retour à la croissance de la clientèle au secondaire. Celle-ci a augmenté de plus de 200 élèves par rapport à l'année dernière. Pour la période du présent cadre d'organisation scolaire, on estime que la hausse de l'effectif pourrait atteindre plus de 11 % avec près de 14 400 individus au secondaire en 2021-2022. Il est à noter que la capacité d'accueil totale au secondaire se situe à 14 356 places-élèves et que la croissance à plus long terme devrait largement excéder l'espace disponible. De ce fait, en 2017-2018, une demande d'ajout d'espace a été acheminée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur visant la construction d'une nouvelle école secondaire à Mirabel. Cette demande a été renouvelée au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

### **SECTEUR OUEST**

D'ici 2021-2022, la clientèle du secteur Ouest devrait croître de plus de 850 élèves pour dépasser le plateau des 5 800 en terme d'effectif. La capacité d'accueil du secteur se situe à 5 908 élèves. La hausse de clientèle s'accroîtra au cours des prochaines années et dès 2021-2022, trois établissements sur quatre seront en déficit de capacité d'accueil, soit l'école secondaire d'Oka, la Polyvalente Deux-Montagnes et l'école secondaire Liberté-Jeunesse. D'ailleurs, la demande d'ajout d'espace au secondaire formulée aux plans québécois des infrastructures 2018-2028 et 2019-2029 devrait aider précisément le secteur Ouest par un ajout de 1 200 places-élèves dans le secteur de Mirabel.

### **SECTEUR EST**

Entre 2018-2019 et 2021-2022, la clientèle devrait augmenter d'environ 580 élèves et se situer à près de 8 560 élèves. Considérant la capacité d'accueil d'environ 8 448 élèves, le secteur Est devra mettre en place des mesures visant à maximiser l'utilisation des locaux sur le territoire. Actuellement, cinq établissements sont déjà en dépassement de clientèle. Il s'agit des écoles secondaires Henri-Dunant, Hubert-Maisonnette, Lucille-Teasdale, Rive-Nord et Saint-Gabriel. Compte tenu de ces débordements, il est possible que des transferts d'élèves, conformément à l'application de la politique OS-01, soient nécessaires dans certaines écoles pour faire face au surplus de clientèle. Rappelons également que dans un contexte de croissance importante à long terme, l'autorisation par le Ministère de la nouvelle école secondaire à Mirabel est nécessaire et devrait permettre d'alléger une partie du débordement observé dans le secteur Est.

# ANNEXES



## Loi sur l'instruction publique

L.R.Q., c. I-13.3

### SECTION I

#### DROITS DE L'ÉLÈVE

##### Article 1

##### **Droit à l'éducation scolaire**

Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447, à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge d'admissibilité jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1).

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu'aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.

##### **Âge d'admissibilité**

L'âge d'admissibilité à l'éducation préscolaire est fixé à 5 ans à la date déterminée dans le régime pédagogique, l'âge d'admissibilité à l'enseignement primaire est fixé à 6 ans à la même date.

##### Article 4

##### **Choix de l'école**

L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence.

##### **Critères d'inscription**

L'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis en application de l'article 239, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, ou, s'il s'agit d'une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d'inscription établis en application de l'article 240 ou 468.

##### **Transport**

L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par la commission scolaire.

##### Article 39

##### **Acte d'établissement**

L'école est établie par la commission scolaire.

L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense.

Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

##### Article 40

La commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

### SECTION II

#### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(Fonctions et pouvoirs – fonctions et pouvoirs généraux)

##### Article 79

Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :

1. la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;...

##### Article 80

Le conseil d'établissement peut, dans le cadre de ses compétences, convenir avec un autre établissement d'enseignement de la commission scolaire de mettre en commun des biens et services ou des activités.

SECTION IV  
COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Article 193

**Consultation**

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :

1. la division, l'annexion ou la réunion du territoire de la commission scolaire;
  - 1.1 le plan stratégique de la commission scolaire et, le cas échéant, son actualisation;
2. le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
3. la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;
  - 3.1 la politique relative aux contributions financières adoptée en vertu de l'article 212.1;
4. (*paragraphe abrogé*);
5. la répartition des services éducatifs entre les écoles;
6. les critères d'inscription des élèves dans les écoles visés à l'article 239;
  - 6.1 l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;
7. le calendrier scolaire;
8. les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou du premier au second cycle du secondaire;
9. les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre les établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant que la commission scolaire retient pour ses besoins et ceux de ses comités;
10. les activités de formation destinées aux parents par la commission scolaire.

SECTION VI  
FONCTIONS ET POUVOIRS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Article 204

Pour l'application de la présente section relativement aux services éducatifs visés à l'article 1, relèvent de la compétence d'une commission scolaire les personnes qui résident sur son territoire ou qui y sont placées en application de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à l'exception de celles visées par la Partie IV.1 de cette loi, ou de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Article 211

**Immeubles**

Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, la commission scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au quatrième alinéa, la commission scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

La commission scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. La commission scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

Article 212

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant :

1. sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;

2. sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir :

1. le calendrier de la consultation;
2. les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;
3. la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;
4. la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas :

- au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;
- au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2 du premier alinéa serait effectué.

## FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES

### Article 217

La commission scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités de la commission scolaire sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi.

### Article 222

La commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 459.

Pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, la commission scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique. Dans le cas d'une exemption aux règles de sanction des études visée à l'article 460, la commission scolaire doit en faire la demande au ministre.

Elle peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, permettre une

dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves. Dans le cas d'une dérogation à la liste des matières, la commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre conformément à l'article 459.

### Article 222.1

La commission scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre en vertu de l'article 461.

Cependant, une commission scolaire peut, à la demande du directeur d'une école, après consultation des parents de l'élève et sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique et des règlements du comité catholique ou du comité protestant, dispenser d'une matière prévue au régime pédagogique un élève qui a besoin de mesures d'appuis dans les programmes de la langue d'enseignement, d'une langue seconde ou des mathématiques; la dispense ne peut toutefois porter sur l'un ou l'autre de ces programmes.

En outre, une commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il détermine, permettre à une école de remplacer un programme d'études établi par le ministre par un programme d'études local dans le cas d'un élève ou d'une catégorie d'élèves incapables de profiter des programmes d'études établis par le ministre. Un programme d'études local est soumis par la commission scolaire à l'approbation du ministre.

### Article 236

#### **Services éducatifs**

La commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école.

### Article 239

La commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents.

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence de la commission scolaire et, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école. Ils doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves; copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement.

Les conditions ou critères d'admission à un projet particulier ne doivent pas servir de critères d'inscription des élèves dans une école; ils ne peuvent avoir pour effet d'exclure de l'école de son choix l'élève qui a le droit d'être inscrit dans cette école en application des critères visés au premier alinéa.

*Article 240*

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, la commission scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse. La commission scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école.

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX  
SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

*Article 255*

La commission scolaire peut :

1. contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation des projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
2. fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;
3. participer, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les domaines de ses compétences.
4. collaborer, avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, à la réalisation d'ententes spécifiques concernant la mise en œuvre de priorités régionales, notamment par l'adaptation de ses activités aux particularités régionales et par le versement d'une contribution financière.

L'exercice de telles attributions n'a pas pour objet essentiel d'exploiter une entreprise commerciale.

*Article 255.1*

La commission scolaire peut, dans la mesure et aux conditions qu'elle détermine, confier la gestion de tout ou partie des activités visées à l'article 255, sauf les activités de formation de la main-d'œuvre, à un comité qu'elle institue ou à un organisme qu'elle désigne.

## Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022

### ÉCOLES PRIMAIRES

**LÉGENDE :**

1. Administration
2. Enseignement préscolaire
3. Enseignement primaire
4. Enseignement secondaire
5. Enseignement FP.
6. Enseignement FGA
7. Entreposage
8. Entretien et réparation
9. Service à la communauté

Bâtisse	École	Immeubles	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>MIRABEL</b>					
B 058	206	École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 004	203	École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 022	205	École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 025	204	École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 099	260	des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 102	261	Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert Nord) Mirabel J7N xxx	---	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-PLACIDE</b>					
B 072	201	École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>OKA</b>					
B 074	202	École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>POINTE-CALUMET</b>					
B 087	210	École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 003		École des Perséides ▪ pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-JOSEPH-DU-LAC</b>					
B 010	207	École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 098	231	École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC</b>					
B 095	230	École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 080	208	École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 103	209	École Horizon-du-Lac 3102, rue de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>DEUX-MONTAGNES</b>					
B 086	253	École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 075	240	École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 007	241	École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-EUSTACHE</b>					
B 071	245	École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 081	246	École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 070	250	École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 016	247	École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 021	249	École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 064	252	École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 020	242	École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 015	251	École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache J7P 2V2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 008	244	École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 101	254	École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 018		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6</li> </ul>	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>BOISBRIAND</b>					
B 026	276	École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 030	270	École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 027	275	École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 091	273	École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-Claire-Daveluy Boisbriand J7G 3G7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 033	274	École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 032	215	École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINTE-THÉRÈSE</b>					
B 050	216	École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4	3,9	3,9	3,9
B 043	214	École du Trait-d'Union ▪ pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 041		École du Trait-d'Union ▪ pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 040	271	École Le Tandem ▪ pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 042		École Le Tandem ▪ pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 049	217	École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 059	212	École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>BLAINVILLE</b>					
B 066	223	École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville J7C 3R5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 036	213	École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 031	225	École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>BLAINVILLE</b>					
B 088	218	École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 077	222	École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 089	224	École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 005	220	École des Ramilles 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 067	226	École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 044	221	École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 045	219	École Plateau Saint-Louis ▪ pavillon Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 047		École Plateau Saint-Louis, ▪ pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINTE-ANNE-DES-PLAINES</b>					
B 094	288	École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 052	286	École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 073	287	École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>ROSEMÈRE</b>					
B 001	278	École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 035	277	École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>LORRAINE</b>					
B 068	285	École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 019	280	École Le Carrefour 59, boulevard de Vignory Lorraine J6Z 3L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 023	279	École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>BOIS-DES-FILION</b>					
B 012	282	École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Nord Bois-des-Filion J6Z 2C4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 013		École Le Rucher ▪ annexe (même adresse que précédent)	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 002		École Le Rucher ▪ pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>TERREBONNE</b>					
B 092	289	École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 028	283	École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 029	284	École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9

### ÉCOLES SECONDAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2019-2020	2020-2021	2021-2022
B 057	102	École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	4,9	4,9	4,9
B 062		École secondaire d'Oka ▪ pavillon Léopold (même adresse que précédent)	4,9	4,9	4,9
B 065	107	École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	4,9	4,9	4,9
B 061	142	École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 054	144	Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	4,7,9	4,7,9	4,7,9
B 055	143	École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4	4,9	4,9	4,9
B 082	171	École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1	4,9	4,9	4,9
B 034	106	École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8	4,9	4,9	4,9
B 046	108	École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8	4,9	4,9	4,9

Bâtisse	École	Immeubles	2019-2020	2020-2021	2021-2022
B 039	104	École Saint-Gabriel ▪ pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	4,9	4,9	4,9
B 037		École Saint-Gabriel ▪ pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	4,9	4,9	4,9
B 056	105	Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	4,9	4,9	4,9
B 093	172	École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0	4,9	4,9	4,9
B 053		▪ pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0	4,9	4,9	4,9
B 017	174	École secondaire Hubert-Maisonneuve 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1	4,9	4,9	4,9
B 024	173	École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7	4,9	4,9	4,9

## CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Bâtisse	Centre	Immeubles	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
B 097	407	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9	
B 054	402	Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	5,6	5,6	5,6	
		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ pavillon Mirabel ( <b>location</b> ) 5201, rang Saint-Vincent Mirabel J7N 2T5	5	5	5	
B 831		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ pavillon des Promenades ( <b>location</b> ) 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	5,6	5,6	5,6	
B 793		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5	
B 794		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S5	5	5	5	
B 796		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5	
B 797		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Est Laval H7C 1P1	5	5	5	
B 798		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Archambault – Sécurité moyenne 242, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5	
B 060		404	Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 5R8	5,6	5,6	5,6
B 056		403	Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	5,6	5,6	5,6
B 100	460	Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L5	5,6	5,6	5,6	
B 833		Centre de formation Construc-Plus ▪ pavillon Saint-Eustache ( <b>location</b> ) 218, rue Poirier, bureau 10 Saint-Eustache J7R 5R3	5	5	5	

## CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

Bâtisse	Centre	Immeubles	2019-2020	2020-2021	2021-2022
B 834	306	Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promenades Deux-Montagnes (<b>location</b>) 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6</li> </ul>	6	6	6
B 793		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</li> </ul>	6	6	6
B 794		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S5</li> </ul>	6	6	6
B 796		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</li> </ul>	6	6	6
B 797		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Est Laval H7C 1P1</li> </ul>	6	6	6
B 798		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissement Archambault – Sécurité moyenne 242, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</li> </ul>	6	6	6
B 105	305	Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	6	6	6

<b>AUTRES IMMEUBLES</b>				
<b>Bâtisse</b>	<b>Immeubles</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>
B 800	Le Carrefour Saint-Eustache ( <b>location</b> ) 430, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache J7R 6V6	1	1	1
B 063	Entrepôt Deux-Montagnes 215, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W2	7	7	7
B 812	Salle Jacques-St-André ( <b>location</b> ) (Centre multiservice de Sainte-Thérèse) 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	1	1	1
B 038	Pavillon Blanchard 6, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	1,7	1,7	1,7
B 823	Atelier ressources matérielles ( <b>location</b> ) 101, rue Blanchard Sainte-Thérèse J7E 4N4	1,7,8	1,7,8	1,7,8
B 051	Pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3	1	1	1

## Liste des écoles et actes d'établissement 2019-2020

<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
<b>SECTEUR A</b>					
École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0		7	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8		9	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G5	pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	21 + 17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-121211-3820
École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		21	Préscolaire Primaire		CC-141209-4200 CC-160126-4415
École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
<b>SECTEUR B</b>					
École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		25	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4017
École Horizon-du-Lac 3102, de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-091208-3175 CC-121211-3820 CC-161213-4576
École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-165 CC-990127-172 CC-000322-619 CC-070626-2720
École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3		11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
<b>SECTEUR B</b>					
École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-981215-157 CC-070626-2720
École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-161213-4576
École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4		25	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3	pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6	21 + 9	Préscolaire primaire		CC-161213-4576 CC-180227-4822 CC-180515-4883
<b>SECTEUR C</b>					
École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Ramilles <sup>4</sup> 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4		20	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (partie des secteurs C et E)	CP-980514-237 CC-990414-265 CC-070626-2720
École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9		24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville J7C 3R5		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7		16	Préscolaire Primaire		CC-030122-1461 CC-031209-1717 CC-070626-2720
École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-020522-1312 CC-030122-1461 CC-070626-2720

<sup>4</sup> Sept locaux sont réservés au volet alternatif.

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
<b>SECTEUR C</b>					
École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4		20	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-010523-1016 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
<b>SECTEUR D</b>					
École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5		12	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1		21	Préscolaire Primaire		CC-151208-4403 CC-170425-4618
École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990310-240 CC-070626-2720
École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-C.-Daveluy Boisbriand J7G 3G7		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1		13	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-010124-903 CC-070626-2720
École Le Tandem 10, rue Béliste Sainte-Thérèse J7E 3P6	pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Béliste Sainte-Thérèse J7E 3P6  pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	9 + 11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École du Trait-d'Union 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7 pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	9 + 10	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990210-203 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175
École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
<b>SECTEUR E</b>					
École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9		40	Préscolaire Primaire	<b>Programme musical (violin) : 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année</b> pour les écoles Alpha, de l'Espace-Couleurs, du Ruisseau, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas	CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École du Ruisseau 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1		15	Préscolaire Primaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-050222-2136 CC-070626-2720
École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Carrefour 59, boulevard Vignory Lorraine J6Z 3L5		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4	annexe Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4 pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	21 + 11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-051213-2346 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2		27	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-990210-204 CC-070626-2720
École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1		21	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4016
École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CP-980622-301 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0		12	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6		27	Préscolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CP-980622-299 CC-060523-2437 CC-061212-2601 CC-070626-2720

<b>ÉCOLES À PROJET PARTICULIER (reconnues par le MEES en vertu de l'article 240 de la LIP)</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1		24	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes	CP-980514-237 CP-040202-1175 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache J7P 2V2		19	Préscolaire Primaire	<b>Programme primaire du Baccalauréat International</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, du Mai, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem (excluant les élèves résidant à Sainte-Thérèse), Notre-Dame, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes	CP-980514-237 CC-070626-2720
École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2		18	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, des Grands-Chemins, du Mai, du Ruisselet, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Saint-Pierre et Terre-Soleil	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4		10	Préscolaire Primaire	<b>Programme musical (piano et violon)</b> : 2 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Chante-Bois, Clair Matin, Curé-Paquin, de Fontainebleau, de l'Amitié, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Moissons, des Perséides, des Pins, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Grand-Pommier, du Mai, du Trait-d'Union, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem, Notre-Dame, Notre-Dame-de-l'Assomption, des Blés-Dorés, Plateau Saint-Louis, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Saint-Pierre, Sauvé, Terre-Soleil et Village-des-Jeunes	CP-980514-237 CC-070626-2720

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6		17	Pré-scolaire Primaire	<b>Programme primaire du Baccalauréat International</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem (élèves résidant à Sainte-Thérèse), Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil	CP-980514-237 CC-070626-2720

### ÉCOLES SECONDAIRES

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	pavillon Léopold 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	1406	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International</b> : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Girouard, Horizon-du-Lac, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents et Sainte-Scholastique	CP-980514-237 CC-070626-2720
École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		726	Secondaire	<b>Programme alternatif</b> : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes	CC-030122-1461 CC-040202-1761 CC-070626-2720
Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	<u>exclusion à l'immeuble</u> : les locaux du Centre de formation professionnelle, l'Émergence	1992	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International</b> : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, des Jardins-des-Patriotes, des Mésanges, Emmanuel-Chénard, Gaston-Pilon (élèves résidant à Saint-Eustache), Horizon-Soleil, Notre-Dame, Sauvé et Village-des-Jeunes)  <b>Football</b> : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)	CP-980514-237 CC-000126-549 CC-010124-897 CC-040202-1775 CC-050125-2129 CC-050322-2158 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-080325-2853 CC-091208-3175 CC-180515-4883

<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4		1722	Secondaire		CP-980514-237 CC-040210-1786 CC-070626-2720 CC-071211-2804
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1		1104	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574 CC-180515-4884
École Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3  pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	878	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire pour les écoles Chante-Bois, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Clairière, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Ramilles, des Semailles, du Mai, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Le Tandem, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil  <b>Programme sports-études (baseball, basketball, golf, gymnastique, hockey féminin, hockey Bantam AA, hockey Bantam AAA, hockey Midget AAA, hockey Midget Espoir, hockey Pee wee AAA, nage synchronisée, natation, patinage artistique, plongeon, ringuette, ski acrobatique, ski alpin, soccer, softball, surf des neiges, tae kwondo et tennis) :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)	CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720
École secondaire Hubert-Maisonneuve 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1		595	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international :</b> 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons, Du Bois-Joli, du Ruisselet, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol et Marie-Soleil-Tougas	CP-980514-237 CP-980622-298 CC-070626-2720

<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation professionnelle de l'automobile	2174	Secondaire	<p><b>Programme alternatif</b> : 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisselet, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil</p> <p><b>Formation musicale intensive</b> : 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)</p> <p><b>Santé globale</b> : 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)</p> <p><b>Hockey féminin</b> : 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)</p>	<p>CP-980514-237 CC-000112-536 CC-021023-1402 CC-040323-1826 CC-040608-1927 CC-070626-2720 CC-070626-2721 CC-071211-2804 CC-081209-2991 CC-131210-4007</p>
École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8		751	Secondaire		<p>CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-051213-2346 CC-060328-2392 CC-070626-2720</p>
École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8		911	Secondaire		<p>CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-020612-1320 CC-030122-1461 CC-040202-1775 CC-070626-2720</p>
École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7		1017	Secondaire	<p><b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International</b> : 2<sup>e</sup> cycle du secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisselet, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil</p>	<p>CP-980514-237 CC-070626-2720</p>
École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J0H 1H0	1018	Secondaire		<p>CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720 CC-091208-3175</p>

<b>CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE</b>			
<b>Centre</b>	<b>Autre immeuble</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Résolution</b>
Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-071211-2804 CC-091208-3175 CC-131210-4007
Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	pavillon Mirabel 5201, rang Saint-Vincent Mirabel J7N 2T5 selon le nombre de jours prévus au bail  pavillon des Promenades 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac JON 1P0  Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0  Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6  Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0  Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Est Laval H7C 1P1  Établissement Archambault – Sécurité moyenne 242, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de la Polyvalente Deux-Montagnes, du Centre de formation continue des Patriotes, et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-151027-4385 CC-180515-4885 CC-180515-4886
Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de la Polyvalente Sainte-Thérèse, du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-180515-4886
Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CC-020123-1179 CC-020327-1237 CC-091208-3175 CC-101214-3412
Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L5	pavillon Saint-Eustache 218, rue Poirier, bureau 10 Saint-Eustache J7R 5R3  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CC-161213-4576 CC-180515-4886

<b>CENTRES DE FORMATION GÉNÉRALE ADULTE</b>			
<b>Centre</b>	<b>Autre immeuble</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Résolution</b>
Centre de formation continue des Patriotes 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6	<p>Établissement Archambault - Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Centre fédéral de formation, - Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6</p> <p>Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Centre fédéral de formation, -Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1</p> <p>Établissement Archambault - Sécurité moyenne 242, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8</p> <p>Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4</p> <p>Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4</p> <p>Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8</p> <p>Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L5</p> <p>exclusion à l'immeuble : les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus</p>	Formation générale adulte	<p>CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-160426-4455 CC-161213-4576 CC-180515-4883</p>

<b>CENTRES DE FORMATION GÉNÉRALE ADULTE</b>			
<b>Centre</b>	<b>Autre immeuble</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Résolution</b>
Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	<p>Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8</p> <p>Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4</p> <p>Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4</p> <p>Centre de formation des Nouvelles- Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8</p> <p>Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L5</p> <p><u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de rencontre du conseil des commissaires (salle Jacques-St-André et locaux adjacents), les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus</p>	Formation générale adulte	<p>CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-161213-4574 CC-180515-4884</p>

## Démarche de consultation

PÉRIODE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ET ANALYSE	
1.	<p><b>CDG (dépôt des enjeux)</b></p> <p><b>Secteur A :</b></p> <p>1.1 Débordement de la clientèle de l'école Rose-des-Vents;                      1.2 Débordement de la clientèle de l'école des Lucioles;</p> <p><b>Secteur B :</b></p> <p>1.3 Débordement de la clientèle de l'école Horizon-du-Lac;                      1.4 Débordement de la clientèle de l'école des Grands-Vents;                      1.5 Débordement de la clientèle de l'école Emmanuel-Chénard;                      1.6 Débordement de la clientèle de l'école Sauvé;                      1.7 Suivi de la clientèle de l'école Arc-en-ciel;                      1.8 Ouverture de la nouvelle école Curé-Paquin;                      1.9 Suivi de la clientèle de l'école Clair Matin;                      1.10 Débordement de la clientèle de l'école des Mésanges;                      1.11 État de situation sur l'utilisation du pavillon Jacques-Labrie;                      1.12 Projet de réhabilitation de l'école Notre-Dame;</p> <p><b>Secteur C :</b></p> <p>1.13 Projet de réhabilitation de l'école Terre-Soleil;                      1.14 Suivi de la clientèle de l'école de Fontainebleau;                      1.15 Débordement de la clientèle de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;                      1.16 Débordement de la clientèle de l'école Chante-Bois;                      1.17 Suivi de la clientèle de l'école de l'Aquarelle;</p> <p><b>Secteur D :</b></p> <p>1.18 Débordement de la clientèle de l'école de la Clé-des-Champs;                      1.19 Débordement de la clientèle de l'école des Blés-Dorés;                      1.20 Ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel (DVN);                      1.21 Suivi de la clientèle de l'école des Grands-Chemins;                      1.22 Suivi de la clientèle de l'école Le Tandem;                      1.23 Débordement de la clientèle de l'école Gabrielle-Roy;                      1.24 Débordement de la clientèle de l'école de la Clairière;                      1.25 Relocalisation partielle de la clientèle de l'école du Trait-d'Union due à la réhabilitation des bâtiments</p> <p><b>Secteur E :</b></p> <p>1.26 Débordement de la clientèle de l'école Le Carrefour;                      1.27 Suivi de la clientèle de l'école des Moissons;                      1.28 Suivi de la clientèle de l'école Du Bois-Joli;                      1.29 Débordement de la clientèle de l'école de l'Harmonie-Jeunesse;                      1.30 Suivi de la clientèle de l'école de l'Espace-Couleurs;</p> <p><b>Secondaire :</b></p> <p>1.31 Croissance de la clientèle en Sport-études de l'école Saint-Gabriel;                      1.32 Débordement de la clientèle de l'école secondaire Liberté-Jeunesse;                      1.33 Débordement de la clientèle de l'école secondaire Lucille-Teasdale;                      1.34 Débordement de la clientèle de l'école secondaire Henri-Dunant;                      1.35 Débordement de la clientèle de l'école secondaire Hubert-Maisonneuve;                      1.36 Débordement de la clientèle de l'école secondaire Rive-Nord;</p> <p><b>AJOUT D'ESPACE :</b></p> <p>1.37 Renouvellement de la demande d'agrandissement pour l'école Horizon-du-Lac;</p>
	19 février 2018

	<p><b>1.38</b> Renouvellement de la demande de construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;</p> <p><b>1.39</b> Renouvellement de la demande de construction d'une nouvelle école secondaire à Mirabel;</p> <p><b>1.40</b> Analyse d'une nouvelle demande de construction d'une école primaire sur le territoire;</p> <p><b>1.41</b> Analyse d'une nouvelle demande de construction d'une école secondaire à Blainville en lien avec des projets de vétusté.</p>	
<b>2.</b>	CED <sup>i</sup> (dépôt de la démarche de consultation et des enjeux)	13 mars 2018
<b>3.</b>	Tables sectorielles du primaire	22 mars 2018
<b>4.</b>	Table du secondaire	28 mars 2018
<b>5.</b>	CEE <sup>ii</sup>	3 avril 2018
<p><b>Rencontres de travail du 26 avril au 2 mai 2018</b> (<i>tous les commissaires et toutes les directions d'école accompagnées de représentants de leur conseil d'établissement recevront une invitation à participer aux rencontres de travail dans les secteurs concernés</i>)</p>		
<b>6.</b>	Rencontre d'information générale – tous les secteurs (salle 5080)	26 avril 2018
<b>7.</b>	Rencontre de travail <b>secteurs C et D</b> (école du Mai)	30 avril 2018
<b>8.</b>	Rencontre de travail au <b>secondaire</b> (Polyvalente Sainte-Thérèse)	2 mai 2018
<p><b>RAPPORT D'ÉTAPE</b> (publication officielle du calendrier de consultation et date de l'audience publique, publication des enjeux, tendances de clientèle, problématiques et pistes de solution identifiées)</p>		
<b>9.</b>	CDG <sup>iii</sup>	22 mai 2018
<b>10.</b>	CDG au besoin	28 mai 2018
<b>11.</b>	CED	5 juin 2018
<b>12.</b>	CEE	5 juin 2018
<p><b>CONSULTATION OFFICIELLE</b></p>		
<b>13.</b>	CDG	11 juin 2018
<b>14.</b>	CDG au besoin	11 septembre 2018
<b>15.</b>	CED	19 juin 2018
<b>16.</b>	CEE	18 sept. 2018
<b>17.</b>	Conseil des commissaires (adoption du projet pour consultation)	25 sept. 2018
<b>18.</b>	Table du primaire (enjeux de la consultation)	3 oct. 2018
<b>19.</b>	Table du secondaire (enjeux de la consultation)	17 oct. 2018
<b>20.</b>	Comité de parents	25 oct. 2018
<b>21.</b>	Audience publique	6 nov. 2018
<b>22.</b>	CCDPOS <sup>iv</sup>	Selon besoin
<b>23.</b>	Fin de la période de consultation et date limite pour le retour des avis	22 nov. 2018

ADOPTION DU CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2019-2022		
24.	CDG	26 nov. 2018
25.	CCG <sup>v</sup>	4 déc. 2018
26.	CEE	4 déc. 2018
27.	Conseil des commissaires	11 déc. 2018

Voici la signification des acronymes utilisés dans ce document :

<sup>i</sup> CED : Comité d'étude et de développement

<sup>ii</sup> CEE : Commission d'étude éducative

<sup>iii</sup> CDG : Comité de la direction générale

<sup>iv</sup> CCDPOST : Comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire

<sup>v</sup> CCG : Comité consultatif de gestion